

IZABELA JARUZELSKA

**Sceaux hébreux et fonctionnaires israélites  
au VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C.\*  
(essai sociologique)**

**Introduction**

C'est précisément au VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C., que s'intensifie l'usage des sceaux inscrits dans les royaumes d'Israël et de Juda, comme l'atteste le nombre relativement important de témoignages glyptiques<sup>1</sup>.

Il convient de replacer ce phénomène dans le contexte de la diffusion croissante de l'écriture à cette époque — ce que nous révèlent les inscriptions provenant des deux royaumes<sup>2</sup> — et plus généralement, de le percevoir comme s'inscrivant dans la période de prospérité économique que connaissait la monarchie divisée.

---

\* Les recherches que j'ai menées et qui m'ont conduite à la publication de cette étude ont été soutenues par la "Fondation Mellon" dans le cadre d'une invitation de la Maison des Sciences de l'Homme. Qu'elle soit ici remerciée.

Nous devons toute notre gratitude à l'équipe d'accueil sur le monde ouest-sémitique ancien de l'École Pratique des Hautes Etudes, IV<sup>e</sup> Section, "Sciences historiques et philologiques" à Paris pour leur aimable invitation.

Nos travaux ont pu bénéficier de l'attention bienveillante et des conseils précieux de M. André Lemaire, Directeur d'études à l'E. P. H. E. à Paris, auquel va notre plus vive reconnaissance. Nous restons, cependant, seule responsable des hypothèses avancées.

Nous désirons également témoigner notre gratitude aux membres de l'Unité de Recherche, d'Etudes Sémitiques (URA 1062) associée au CNRS, et enfin à la bibliothèque de l'Institut d'Etudes Sémitiques du Collège de France, pour leur chaleureuse hospitalité et tous leurs encouragements.

<sup>1</sup> A titre d'illustration, on peut noter que dans le recueil des empreintes et des sceaux inscrits hébreux (les empreintes royales ainsi que les cachets de "Juda" et de "Jérusalem" inclus) contenant 787 pièces dont 59 restent non datées, il y en a, à peine, quelques unes qui sont antérieures au VIII<sup>e</sup> siècle, ce qui, d'ailleurs, n'est pas tenu pour sûr. En revanche, le nombre de sceaux et d'empreintes des VIII<sup>e</sup> ou VIII/VII<sup>e</sup> siècles s'élève à 218 pièces, G.I. Davies, *Ancient Hebrew Inscriptions. Corpus and Concordance*, Cambridge 1991.

<sup>2</sup> Les ostraca de Samarie, les inscriptions de Kuntillet Ajrud, les ostraca d'Arad, l'inscription de Siloam et d'autres, voir: J. Renz, W. Röllig, *Handbuch der althebräischen Epigraphik*, B. I, Darmstadt 1995, pp. 67-241.

Cependant le renouveau qu'ont connu les deux royaumes, à la suite d'une situation politique extérieure favorable, n'était pas exempt de tensions sociales dues à une forte différenciation socio-économique. Les sources prophétiques du VIII<sup>e</sup> siècle reflètent bien ce processus; entre autres, dans les invectives contre les hauts fonctionnaires (cf. Am 3, 12b-4, 3; 6, 1-7; Mich 3, 1-4) qui étaient les premiers à tirer profit de cette période florissante<sup>3</sup>.

L'usage de sceaux par les Israélites, d'une part, dans la vie quotidienne pour marquer la propriété ou sceller un contrat et, d'autre part, dans l'administration officielle, nous invite à interroger les sceaux en tant que source d'information, relative, au moins partiellement, aux fonctionnaires<sup>4</sup>. Ces documents jettent-ils quelque lumière sur cette collectivité chargée de différents services dans les deux royaumes?

Notre exploitation de cette source, que l'on ne peut pas négliger, si restreinte soit-elle, sera limitée au recueil des sceaux du royaume du nord, datés du VIII<sup>e</sup> siècle.

Mais avant d'aborder les questions sociologiques concernant les fonctionnaires dans cette partie de la monarchie divisée, il faut nous arrêter sur certains problèmes généraux de classement, générés par l'absence actuellement d'un corpus de sceaux hébreux<sup>5</sup>. Ce n'est qu'après avoir discuté la question des critères d'attribution des sceaux à des régions déterminées, en général, et au royaume du nord, en particulier, qu'on pourra présenter une liste de sceaux israélites du VIII<sup>e</sup> siècle — point de départ de notre analyse sociologique.

### Critères de classement des sceaux nord-ouest sémitiques<sup>6</sup>

Généralement, les sceaux nord-ouest-sémitiques inscrits sont classés à partir des critères de la paléographie, de l'iconographie, de l'onomastique, de la langue, de la provenance et des caractéristiques matérielles. Ce sont ces critères qui appa-

<sup>3</sup> A. Lemaire, *Histoire du peuple hébreu*, Paris 1992, p. 53.

<sup>4</sup> Un excellent exemple de l'usage administratif des sceaux nous vient des fouilles d'Arad. Il s'agit de trois sceaux inscrits du nom d'Elyashib dont nous savons, à la lumière des ostraca découverts sur le même lieu, qu'il était le commandant de cette forteresse, R. Hestrin, *Hebrew Seals of Officials*, dans: *Ancient Seals and the Bible* (eds.) L. Gorelick, E. Williams Forte, OPNE 2/1, Malibu, CA, 1983, pp. 50-54, spéc. p. 52.

<sup>5</sup> Un tel corpus à partir du manuscrit de N. Avigad par B. Sass a été publié après que cet article fut remis à l'éditeur. Avigad, Sass, *Corpus of West Semitic Stamp Seals*, Jerusalem 1997.

<sup>6</sup> Nous ne traiterons pas ici la question de critères de classement d'une façon trop détaillée. En effet, ce problème reste un sujet d'études spécialisées. Nous en présenterons seulement quelques aspects indispensables pour établir un recueil de sceaux du royaume du nord.

raissent habituellement dans les corpus et dans les catalogues<sup>7</sup>. Leur combinaison permet de situer un sceau particulier dans le milieu qui a vu sa réalisation et son utilisation. A. Lemaire propose de qualifier cet environnement d'“ethnie” liée à un certain territoire<sup>8</sup>. Parfois, ces critères rendent même possible le rattachement d'un sceau à un atelier précis. À l'heure actuelle, on distingue les sceaux hébreux, phéniciens, araméens, moabites, ammonites, édomites et philistins parallèlement à ces langues<sup>9</sup>.

L'application des critères mentionnés ci-dessus à certains sceaux donne parfois des résultats contradictoires, p. ex. un sceau qui paléographiquement serait phénicien ou araméen peut aussi être hébreu du point de vue de l'onomastique<sup>10</sup>. Faute de données précises, le classement se fait selon les critères que l'on juge plus déterminants. Habituellement, on donne la prépondérance à l'onomastique, à la paléographie et à l'iconographie<sup>11</sup>.

Le critère onomastique porte sur les noms théophores lorsqu'ils comportent un nom divin caractéristique d'une ethnie: YHWH pour l'onomastique hébraïque avec l'élément du nom divin abrégé selon deux variantes:  $\text{יהו}$  en Juda et  $\text{יה}$  en Israël (*infra*), Milqart, 'Ashtart, Eshmoun pour l'onomastique phénicienne, Milkom pour l'onomastique ammonite, Kamosh pour l'onomastique moabite, Qôs pour l'onomastique édomite, et probablement Hadad et 'Atar pour l'onomastique araméenne<sup>12</sup>. Cependant certains théonymes dépassent les limites d'un seul peuple. Ainsi, El apparaît dans toute l'onomastique nord-ouest sémitique et Ba'al surtout dans l'onomastique phénico-punique mais aussi en hébreu et dans d'autres langues nord-ouest sémitiques<sup>13</sup>. Il faut encore évoquer le fait que certains noms

<sup>7</sup> D. Diringer, *Le iscrizioni antico-ebraiche palestinesi*, Firenze 1934; K. Gallig, *Beschriftete Bildsiegel des ersten Jahrtausends v. Chr. vornehmlich aus Syrien und Palästina*, ZDPV 64, 1941, pp. 9–202, Tafeln 5–12; L.G. Herr, *The Scripts of Ancient Northwest Semitic Seals*, Harvard Semitic Monographs 18, Missoula 1978; S. Moscati, *L'epigrafia ebraica antica 1935–1950*, Roma 1951; R. Hestrin, M. Dayagi-Mendels, *Inscribed Seals*, Israel Museum, Jerusalem 1979; P. Bordreuil, *Sceaux inscrits des pays du Levant*, dans: *Supplément au Dictionnaire de la Bible*, (eds.) J. Briand, E. Cothenet, Paris 1992, cols. 86–212; Id., *Le Catalogue des sceaux ouest-sémitiques inscrits de la Bibliothèque Nationale, du Musée du Louvre et du Musée biblique de Bible et Terre Sainte*, Paris 1986; Sh. Ahituv, *Handbook of Ancient Hebrew Inscriptions*, Jerusalem 1992, pp. 116–148, 206–208, 212, 216–217, 239–246, 261–263, (Hébr.); A. Lemaire, *Les critères non-iconographiques de la classification des sceaux nord-ouest sémitiques*, dans: *Studies in the Iconography of Northwest Semitic Inscribed Seals*, OBO 125 (eds.) B. Sass, C. Uehlinger, Fribourg 1993, pp. 1–26; B. Sass, *The Pre-Exilic Hebrew Seals: Iconism vs. Aniconism* dans: *Studies...*, pp. 194–256.

<sup>8</sup> Lemaire, op. cit., p. 1.

<sup>9</sup> Voir les traits caractéristiques de ces écritures: Lemaire, op. cit., pp. 4–5.

<sup>10</sup> Cf. le sceau de  $\text{יהוה}$  (*infra*).

<sup>11</sup> Ces trois critères apparaissent en tête dans la liste des critères de Sass, op. cit., pp. 195–197.

<sup>12</sup> Lemaire, op. cit., p. 11; SDB, col. 138.

<sup>13</sup> Lemaire, op.cit., p. 11.

propres non théophores, sont circonscrits à des régions particulières, p. ex. **יפן** dans le domaine hébreu<sup>14</sup>.

Le critère paléographique s'appuie sur les formes caractéristiques de lettres dans l'épigraphie nord-ouest-sémitique et rend possible l'attribution d'un sceau à une ethnie. De plus, l'analyse paléographique permet parfois de découvrir des formes de lettres qui seraient caractéristiques d'ateliers précis. Ainsi, elle aide à mieux situer un sceau dans son contexte. L'examen paléographique est d'autant plus utile qu'il peut éclairer la datation d'un sceau<sup>15</sup>. Cependant, en dépit de traits caractéristiques des écritures mentionnées ci-dessus, la légende d'un sceau étant habituellement très courte, ne permet pas toujours d'associer un objet à une ethnie particulière<sup>16</sup>.

Le critère iconographique peut faciliter le rattachement d'un sceau à une ethnie, voire à un atelier étant donné l'existence de motifs caractéristiques de certaines régions, p. ex. l'uraeus à quatre ailes pour les sceaux judéens<sup>17</sup>. Toutefois, comme le note B. Sass, ce critère perd sa valeur pour la plupart des sceaux hébreux qui sont aniconiques. Par ailleurs, le même auteur attire notre attention sur le fait qu'en cas de contradiction entre, d'une part l'iconographie, et, d'autre part l'onomastique et l'épigraphie, c'est l'iconographie qui se voit écartée au profit des deux dernières considérations<sup>18</sup>. Nous reviendrons sur l'évaluation de ce critère un peu plus bas, lorsque nous traiterons de la distinction entre les sceaux judéens et les sceaux israélites.

La matière dans laquelle un sceau a été fabriqué peut faciliter son attribution à une ethnie étant donné que l'utilisation de certaines matières est confinée à des régions précises. B. Sass note p. ex. l'usage de la calcédoine pour des sceaux locaux<sup>19</sup>. Cependant, ce critère n'est pas décisif pour tous les matériaux, ceux-ci pouvant faire l'objet d'un commerce international comme précisément la calcédoine<sup>20</sup>. Le lien entre la matière et le lieu de production peut être plus significatif pour les sceaux réalisés en calcaire et en os qui étaient utilisés dans les ateliers judéens<sup>21</sup>.

La forme d'un sceau en indique d'une manière générale l'origine ethnique si on tient compte du fait que certaines régions ont développé des formes de sceaux

<sup>14</sup> Sass, op. cit., p. 195.

<sup>15</sup> Lemaire, op. cit., p. 13.

<sup>16</sup> Lemaire, op. cit., p. 5; Sass, op. cit., p. 198.

<sup>17</sup> Sass, op. cit., p. 196; cf. Garbini: *I sigilli del regno di Israele*, "Oriens antiquus" 21, 1982, p. 169.

<sup>18</sup> A titre d'exemple, il cite le sceau de Milkiram du VIII<sup>e</sup> siècle qui était considéré — malgré son élément figuratif de l'uraeus à quatre ailes — comme un sceau phénicien à cause de son onomastique et son écriture; c'est précisément le motif d'uraeus à quatre ailes qui a conduit N. Avigad à suggérer qu'il s'agit d'un sceau hébreu, Sass, op. cit., p. 196.

<sup>19</sup> Sass, op. cit., p. 196.

<sup>20</sup> Lemaire, op. cit., p. 3.

<sup>21</sup> Lemaire, op. cit., p. 3.

propres: la Mésopotamie, le cylindre; l'Égypte et le monde phénico-punique, le scarabée; la Syrie-Palestine, le scaraboïde et le monde hittite, le bouton<sup>22</sup>. Mais, cette répartition n'est pas absolue. B. Sass cite p. ex. deux formes rares: un carré et un ovale doublement tronqué, généralement considérées, mais non exclusivement, comme caractéristiques des sceaux hébreux<sup>23</sup>.

La disposition de la légende n'est pas sans importance. A. Lemaire note qu'une légende disposée verticalement, soit de part et d'autre d'un motif figuratif, est très répandue dans le domaine ammonite, cependant elle est aussi attestée pour les sceaux hébreux<sup>24</sup>.

En ce qui concerne l'origine géographique, elle reste assez douteuse à établir compte tenu du fait que la plupart des sceaux proviennent du marché des antiquités. Les données concernant leur provenance de la bouche du marchand ne peuvent pas être jugées comme sûres<sup>25</sup>. Mais même si le sceau a été retrouvé dans des fouilles, son lieu d'origine reste discutabile étant donné que les sceaux changeaient de lieu avec les déplacements de leur propriétaires<sup>26</sup>.

### Critères de classement des sceaux du royaume du nord

A l'intérieur de l'ensemble de sceaux hébreux, on évoque depuis quelque temps certains traits caractéristiques qui permettent une distinction entre les sceaux israélites et judéens<sup>27</sup>. En effet, cette distinction est fondée sur les critères évoqués plus haut.

<sup>22</sup> Lemaire, op.cit., p. 3 ; Sass, op. cit., pp. 196-197.

<sup>23</sup> Sass, op. cit., p. 196.

<sup>24</sup> Lemaire, op. cit., p. 8; G. Garbini évoque cet élément lorsqu'il traite du sceau עֲבָרָא לְאֲבִי עֲבָרָא bien qu'il trouve, contrairement à A. Lemaire, que sa disposition verticale est typiquement phénicienne, Garbini, op. cit., p. 172.

<sup>25</sup> Lemaire, op. cit., pp. 2-3.

<sup>26</sup> Lemaire, op. cit., p. 88; le sceau לְפִשְׁתָּא (infra); le fait que B. Sass évoque ce critère en dernier lieu mérite une mention, op. cit., p. 197.

<sup>27</sup> Garbini, op. cit.; Bordreuil, op. cit.; Ahituv, op. cit.; Israel, *Inventaire préliminaire des sceaux paléo-hébreux (Études de lexique paléo-hébraïque III)*, "Zeitschrift für Althebraistik" 7, 1994, Heft 1; Sass, op. cit.; il faut souligner que Garbini lorsqu'il parle des sceaux du royaume du nord, les conçoit comme phéniciens. Cette appellation fut critiquée par A. Lemaire à cause de l'onomastique et de l'écriture hébraïques de la plupart des sceaux présentés par G. Garbini. A. Lemaire souligne également que "les motifs iconographiques de ces sceaux devraient être appelés "égyptisants" ou "phénicisants" plutôt que "phéniciens"', Lemaire, *Divinités égyptiennes dans l'onomastique phénicienne*, dans: *Religio Phenicia*, (eds.) C. Bonnet, E. Lipinski, P. Marchetti, StPh IV, Namur 1986, p. 93. Néanmoins, puisque Garbini traite, en fait, de sceaux israélites, les critères de classement qu'il propose, gardent pour nous, malgré l'appellation utilisée, toute leur valeur.

Selon G. Garbini la présence constante de motifs figuratifs d'origine phénicienne caractérise les sceaux du royaume du nord<sup>28</sup>. Ce sont les représentations d'un griffon, d'un homme avec un sceptre, d'un génie ailé, de deux uraei avec un sphinx et d'un lion qui reviennent le plus souvent<sup>29</sup>. G. Garbini évoque encore d'autres détails propres aux sceaux septentrionaux, tels que l'usage de l'écriture phénicienne, la terminaison ם des noms théophores<sup>30</sup> ainsi que l'emploi sporadique d'une *mater lectionis* finale ce qui est largement attesté sur les ostraca de Samarie. Ces critères, combinés avec celui de la provenance, lui ont permis d'établir une liste de sceaux, enrichie par la suite d'un certain nombre de sceaux dont la provenance reste inconnue mais qui comprennent les motifs figuratifs et les traits linguistiques mentionnés ci-dessus<sup>31</sup>.

Une liste des sceaux du royaume du nord proposée plus récemment par F. Israel ne contient pas tous ceux mentionnés par G. Garbini: VSE 8, VSE 14, VSE 16, VSE 46, VSE 83, VSE 88, VSE 134, VSE 181, G 5, G 132, G 136, JA 1977, HD 40<sup>32</sup>. En particulier, les sceaux portant la représentation d'un griffon et d'un personnage avec un sceptre n'ont pas, à quelques exceptions près<sup>33</sup>, été

<sup>28</sup> Cependant, il note une tendance à la réduction des motifs figuratifs pour les sceaux israélites avec des noms yahvistes, Garbini, op. cit., pp. 172-173.

<sup>29</sup> Selon Garbini, ce dernier élément de l'iconographie est araméen, Garbini, op. cit., p. 168.

<sup>30</sup> Garbini, op. cit., p. 169; Sass, op. cit., p. 199.

<sup>31</sup> Garbini, op. cit., pp. 173-174.

<sup>32</sup> Israel, *Inventaire préliminaire...*, 57.

<sup>33</sup> Parmi ces sceaux, décorés d'une représentation dite d'un homme avec un sceptre et acceptés comme sceaux septentrionaux par Garbini et Israel, il y a un cachet dont l'attribution au royaume du nord pose problème. Il s'agit du sceau de פקח (fig. 8). Ce sceau a été classé comme israélite, dans la liste de Garbini, à partir de sa provenance de Sichem. Etant donné le nom du propriétaire du sceau, identique à celui de l'avant dernier roi d'Israël (735-732) (datation selon H. Tadmor, M. Cogan, *II Kings*, The Anchor Bible, 1988, p. 341); la proximité de Sichem de Samarie et l'écriture du sceau, datée du VIII<sup>e</sup> siècle, on serait tenté, selon Bordreuil, d'identifier ce personnage avec le roi Peqah. Cependant, le fait que le personnage ne porte pas de couronne fait l'obstacle. En revanche, un javelot (défini comme "sceptre" par Garbini) dans sa main pourrait indiquer qu'il s'agit d'un sceau de Peqah alors qu'il était encore *šališ* du roi, avant son coup d'état contre Peqahyah (2 R 15, 25). La charge de *šališ* consista probablement, selon Bordreuil, à porter les armes du roi et à protéger sa personne. Bordreuil, *Inscriptions sigillaires ouest-sémitiques III: Sceaux de dignitaires et de rois syro-palestiniens du VIII<sup>e</sup> et du VII<sup>e</sup> siècle av. J.-C.*, "Syria" 62, 1985, pp. 27-29; Id., *A Note on the Seal of Peqah the Armor-Bearer, Future King of Israel*, BA 49, 1986, pp. 54-55; l'identification du propriétaire du sceau avec le futur roi d'Israël rattachait tout naturellement ce cachet au recueil de sceaux septentrionaux. Cependant, comme le remarque Lemaire, l'iconographie de ce sceau n'a rien de spécial qui indiquerait le style israélite; le personnage peut être autant phénicien, philistin qu'araméen. Même G. Garbini qui l'inclut dans son recueil des sceaux du royaume du nord, note l'affinité de ce cachet avec des sceaux araméens (G 138 et G 139) et avec G 136 (לְאַבְחָלֶל) généralement considéré comme phénicien (*infra*); ce dernier se trouve encore dans la liste de Garbini, mais il est absent de celle de F. Israel. Lemaire (communication orale) pense que le פ dans פקח n'est pas israélite puisque la tête de פ israélite n'est jamais ronde comme

inclus dans son inventaire. Examinons de plus près les sceaux du catalogue de G. Garbini, évoqués ci-dessus que F. Israel n'attribue pas au royaume du nord<sup>34</sup>:

לח"ם (VSE 8) fut classé par G. Garbini comme israélite en fonction de sa provenance, à savoir Tell-el Farah, qu'il a identifié par erreur avec Tirzah, alors qu'il s'agissait du site du même nom, situé au sud de Gaza. Ce cachet a été considéré comme hébreu par D. Diringer (D 8) et G. Gallig (G 7) alors que selon F. Israel, il est philistin<sup>35</sup>. Qu'il puisse s'agir d'un sceau philistin fut déjà avancé par J. Naveh<sup>36</sup>. Cette hypothèse s'appuie sur la reconnaissance — qui tend à s'affirmer — d'un groupe distinct de sceaux philistins<sup>37</sup>. J. Naveh note spécialement les formes de ך et de ך' sur le cachet en question. Cependant, il trouve que les quatre lettres de l'inscription ne présentent pas de traits suffisamment probant pour permettre le classement de ce sceau. Il peut être autant philistin qu'hébreu, autant phénicien qu'araméen. Outre la paléographie du ך qui s'oppose à l'attribution hébraïque de ce cachet, il nous faut aussi évoquer son motif iconographique. Bien que porteur d'une représentation d'un griffon ailé généralement associée au domaine israélite, ce motif est traité ici de manière originale: le griffon n'est pas présenté couché ou debout, comme sur les sceaux du royaume du nord, mais, dans une position intermédiaire. En prenant en considération les difficultés évoquées ci-dessus pour classer ce sceau comme hébreu et *a fortiori* comme israélite, nous ne l'incluons pas dans notre liste des sceaux du royaume d'Israël.

לרמע (VSE 14) fut tenu pour israélite par G. Garbini à partir de la représentation du griffon ailé. D'après F. Israel, ce sceau est sans aucun doute philistin en raison de sa provenance<sup>38</sup>. Cependant, comme le note D. Diringer (D 14), celle-ci n'est pas certaine. Pour cette raison, elle ne peut pas constituer un argument en faveur d'une attribution philistine. Par contre, le style phénicisant du griffon ailé

---

celle-ci (selon P. Bordreuil le ך de notre sceau ressemble au ך dans un ostracon de Hazor: Y. Yadin, *Hazor II*, Jerusalem 1960, n° 7, pp. 73-74). De même, le ך, selon A. Lemaire, ne semble pas être israélite étant donné que c'est une hampe oblique penchant vers la gauche qui caractérise le ך israélite tandis qu'ici cette hampe penche vers la droite. Vu les difficultés du classement évoquées, on ne peut garder ce cachet dans la liste des sceaux du royaume du nord qu'accompagné d'un point d'interrogation.

<sup>34</sup> Cette démarche est indispensable pour justifier notre propre liste de sceaux israélites que nous avons l'intention de présenter à la fin de cette partie de l'article comme source de notre analyse sociologique.

<sup>35</sup> Israel, *Note di onomastica semitica 8: L'onomastica della regione filistea ed alcune sue possibili sopravvivenze nell'onomastica fenicio-punica*, dans *Circolazioni Culturali nel Mediterraneo Antico Sassari*, 24-27 aprile 1991, Atti a cura di Paolo Filigheddu, Caligari 1994, p. 163.

<sup>36</sup> J. Naveh, *Writing and Scripts in Seventh-Century B.C.E. Philistia: The New Evidence from Tell Jemmeh*, IEJ 35, 1985, n° 14, p. 19.

<sup>37</sup> Voir l'article de Garbini, *Philistine Seals*, dans: L. T. Geraty, L. G. Herr (eds.), *The Archaeology of Jordan and Other Studies*, S. H. Horn vol., Berrien Springs 1986, pp. 443-448.

<sup>38</sup> Israel, *Inventaire préliminaire...*, p. 55; Israel, *Note di onomastica...*, p. 153.

qui le différencie du sceau précédent, et sa parenté avec les autres sceaux du royaume du nord, nous invite à suivre l'opinion de Garbini et à le rattacher à Israël.

לשמע (G 3<sup>39</sup>) K. Galling ne se prononce pas sur l'attribution ethnique de ce sceau. L. Herr le considère comme hébreu lorsqu'il met en relief l'écriture typiquement hébraïque de ce cachet<sup>40</sup>. Selon A. Lemaire la facture du griffon représenté est caractéristique des sceaux du royaume du nord<sup>41</sup>. Le seul obstacle à sa prise en compte dans notre liste serait sa datation du milieu du VII<sup>e</sup> siècle par L. Herr. Toutefois, le même auteur remarque qu'une telle datation est très approximative ("a very broad date")<sup>42</sup>. Pour cette raison, il n'y a pas d'arguments suffisamment convaincants contre la datation dans le VIII<sup>e</sup> siècle de ce sceau, et par conséquent, pour son élimination de notre liste.

לוזכר הושע (VSE 46; fig. 31) Selon F. Israel, il n'y a pas suffisamment de critères autorisant l'attribution de ce sceau au royaume du nord<sup>43</sup>. Cependant, il nous semble difficile de nier l'affinité de ce cachet avec d'autres, porteurs du griffon ailé phénicisant, caractéristique des sceaux du royaume du nord. Le rattachement septentrional de ce sceau est également motivé par un critère paléographique: la ressemblance des lettres ל et ש avec celle des ostraca de Samarie<sup>44</sup>.

יחוק (VSE 83; fig. 32) Pour F. Israel, le motif du griffon représenté sur ce sceau n'est pas décisif en vue de son attribution au royaume du nord<sup>45</sup>. Il nous semble, que précisément à cause du griffon phénicisant, on ne peut nier l'opinion de G. Garbini qui rattache ce sceau à cette région. D'autant plus, qu'il fut trouvé à Sichem<sup>46</sup>. Un argument supplémentaire en faveur d'un tel classement serait celui de la paléographie. En effet, la forme du ק est semblable à celle se trouvant sur le sceau biface israélite לעשוי בן יוקם (VSE 38; figs. 13a et 13b)<sup>47</sup>.

עשואל (VSE 88; fig. 5) Ce sceau, selon F. Israel, est araméen<sup>48</sup>. A. Lemaire remarque qu'il a été classé comme ammonite par L. Herr<sup>49</sup> à cause de la forme carrée de ש. Cependant, un tel ש est aussi attesté en paléographie hébraïque au VIII<sup>e</sup> siècle sur le sceau israélite יהוה למקניו עבד. (fig. 24)<sup>50</sup>. Le rattachement au recueil des sceaux hébreux se voit confirmé par l'onomastique. Bien que

<sup>39</sup> Garbini, par erreur, associe ce sceau avec VSE 16.

<sup>40</sup> H (n° 137), p. 139.

<sup>41</sup> Lemaire, *Cinq nouveaux sceaux inscrits ouest-sémitiques*, SEL 7, 1990, pp. 98–101; Id. *Sept nouveaux sceaux nord-ouest sémitiques inscrits*, "Semitica" 41–42, 1991–1992, p. 68.

<sup>42</sup> H (n° 137), p. 139.

<sup>43</sup> Communication orale.

<sup>44</sup> H (n° 89), pp. 121–122.

<sup>45</sup> Propos non publiés.

<sup>46</sup> Le lieu de la découverte fut pour Garbini le premier argument pour classer ce sceau comme septentrional.

<sup>47</sup> Voir les listes de Garbini et d'Israel; cf. Lemaire, *Studies...*, p. 7.

<sup>48</sup> Israel, *Inventaire préliminaire...*, p. 53.

<sup>49</sup> H (nr° 39), p. 72; toutefois Herr ajoute le mot "probable" à son classement de ce sceau.

<sup>50</sup> Voir la liste d'Israel, *Inventaire préliminaire...*, p. 57.

ce nom n'apparaisse en nord-ouest sémitique qu'ici, on pourrait l'associer, selon A. Lemaire, au verbe עָוַשׁ ("prêter", "aider", "venir en aide") attesté dans l'onomastique hébraïque<sup>51</sup>. Plus récemment, le même auteur partageait l'opinion<sup>52</sup> de D. Diringer à la suite de S. Cook, sur la dérivation de ce nom de la racine עָשָׂה avec l'addition d'un suffixe personnel de la première personne: 'ásani El: "Dieu m'a fait" (D 88). L'attribution de ce sceau au royaume du nord est renforcée par son motif iconographique: le lion rugissant. A. Lemaire suit, pour cette raison, la suggestion de G. Garbini et rattache ce sceau au royaume de Samarie "où une iconographie similaire du lion rugissant<sup>53</sup> et du scarabée volant à deux ailes est bien attestée"<sup>54</sup>.

לפֿטאָם (VSE 134) Le sceau a été classé par F. Israel comme phénicien pour des raisons iconographiques et épigraphiques. Il suit par son opinion celle d'A. Lemaire pour qui ce cachet, bien que trouvé en Samarie, "est authentiquement phénicien aussi bien par la paléographie (cf. surtout la forme des *p*, *t* et *s*) et l'onomastique que la glyptique"<sup>55</sup>. Nous adhérons à cet avis et éliminons ce sceau de notre liste de sceaux israélites.

לאלאמר (VSE 136) F. Israel ne traite pas de ce sceau. H. May le considère comme hébreu et le rapproche par la technique de sa réalisation, ses dimensions, sa matière et son iconographie du sceau אֶסְרָא<sup>56</sup>. L'attribution de ce dernier au royaume du nord ne pose pas de problèmes. Le fait aussi simple que la découverte de ces deux sceaux à Megiddo appuie le rattachement du premier à la même région.

להושע (VSE 181) G. Garbini rapproche ce sceau du cachet לֵאבָא (G 5) pour le motif iconographique du griffon marchant. F. Israel l'élimine de son répertoire des sceaux septentrionaux étant donné que la représentation du griffon n'est pas pour lui un critère décisif. Bien que la seule présence d'un motif déterminé ne suffise pas à classer un sceau, la manière dont la représentation est traitée (cf. le motif du griffon *supra* et celui du disque ailé *infra*) demeure révélatrice. La ressemblance du griffon sur le sceau en question avec ceux déjà classés comme septentrionaux, nous autorise à le retenir parmi les sceaux du royaume d'Israël.

<sup>51</sup> Lemaire, *Studies...*, p. 17; J. D. Fowler, *Theophoric Personal Names in Ancient Hebrew*, JSOT 49, Sheffield 1988, pp. 84, 106, 131, 354.

<sup>52</sup> Communication orale.

<sup>53</sup> Lemaire, *Trois sceaux inscrits inédits avec lion rugissant*, "Semitica" 39, 1990, pp. 13-21, spec. n° 4, p. 13; N. Avigad, *A New Seal Depicting a Lion*, "Michmanim" 6, 1992, pp. 33-36; A. Lemaire note que dans son classement il suit également l'opinion de F. Israel (*Les sceaux moabites*, "Syria" 64, 1987, p. 144), Lemaire, *Studies...*, p. 17; cependant depuis ce temps-là F. Israel a changé d'opinion et considère ce sceau comme araméen dans son article: *Inventaire préliminaire...*, p. 53.

<sup>54</sup> Cf. B. Sass, *op. cit.*, pp. 214, 221-223.

<sup>55</sup> Lemaire, *Divinités égyptiennes...*, pp. 93-94.

<sup>56</sup> G. H. May, *The Seal of Elamar*, AJSL 52, 1935-36, pp. 197-199, fig.1.

**לִאבָּנָה** (G 5) C'est, de nouveau, le motif iconographique du griffon qui a conduit Garbini à classer ce sceau comme israélite en le rapprochant des sceaux **חֲמָן** (VSE 3) et **אִסְרָף** (VSE 7) dont le rattachement au royaume d'Israël est reconnu<sup>57</sup>. Les analogies entre les griffons sur ces trois cachets nous conduisent à inclure le sceau **לִאבָּנָה** dans notre recueil.

**לְשִׁמְעָה** (G 132) Il s'agit, selon F. Israel<sup>58</sup> d'un sceau phénicien: le traitement du motif du personnage avec un sceptre relève de l'iconographie phénicienne. De plus, il ajoute que rien, paléographiquement, ne permettrait l'attribution de ce sceau au royaume d'Israël. R. Barnett admet, de surcroît, que l'écriture de ce sceau est plus phénicienne qu'hébraïque<sup>59</sup>. Conformément à ces arguments, nous éliminons ce sceau de notre liste.

**לְאִבְחָלָל** (G 136) Ce sceau est mentionné dans la liste de Garbini pour sa représentation d'un personnage avec un sceptre. Cependant, à cause du caractère phénicien de son iconographie, F. Israel ne le place pas avec les sceaux du royaume du nord. Selon K. Galling, il est phénicien. En ce qui concerne l'onomastique, C. Clermont-Ganneau n'y trouve pas de preuves pour un rattachement ethnique hébreu<sup>60</sup>. Nous suivons cette opinion en ne le retenant pas parmi les sceaux israélites.

**לְגוּי** (JA 1977) Ce sceau n'est pas traité par F. Israel du fait qu'il n'est pas inclus dans la liste de Vattioni. Grâce à la représentation phéniciante du griffon ailé nous gardons ce cachet dans l'ensemble de sceaux du royaume du nord, à la suite d'A. Lemaire qui songe à la possibilité de l'existence d'un atelier à Samarie "dirigé par un phénicien où un israélite formé à la gravure 'phénicienne'..."<sup>61</sup>.

**לְאִשְׁנָה** (HD 40) Ce sceau n'est pas évoqué par Israel puisqu'il n'est pas mentionné dans la liste de Vattioni. Le motif d'un personnage avec un sceptre a conduit G. Garbini à attribuer ce cachet au royaume du nord. Pourtant, le même motif se retrouve sur deux sceaux considérés comme phéniciens (G 132, G 136). HD hésite sur l'hébraïcité de ce cachet. En conclusion nous l'éliminons de notre liste.

Ce bref aperçu des sceaux absents du répertoire de F. Israel montre combien le critère iconographique, à savoir l'occurrence du griffon est peu décisive chez lui si l'on compare sa liste à celle de G. Garbini<sup>62</sup>.

<sup>57</sup> Lemaire, *Cinq...*, p. 100.

<sup>58</sup> Communication orale.

<sup>59</sup> R. D. Barnett, *The God on Wheels; Or, The Seal of Shema*, "Studia Mediterranea, Piero Merrigi dicata" (ed.) Onofrio Carmbica, Pavia 1979, p. 55.

<sup>60</sup> C. Clermont-Ganneau, *Sceaux et cachets*, JA 1888, n° 43, p. 157, fig. 43, p. 304.

<sup>61</sup> Lemaire, op. cit., pp. 98-100.

<sup>62</sup> C'est précisément le critère de l'iconographie qui reste pour Garbini le plus décisif pour le classement des sceaux: "At the present state of research, iconography is the best criterion of classifying seals, given the uncertainty of paleography and onomastics", Garbini, *Philistine Seals...*, p. 444.

En revanche, c'est le critère de la terminaison ם qui est mis en valeur. Mentionnons le fait que cinq des six sceaux<sup>63</sup> énumérés par cet auteur et absents de la liste de G. Garbini comportent un nom propre théophore terminé par ם: לְיוֹבָב/לְאֲבִי (VSE 9; fig. 14)<sup>64</sup>, לְשֵׁנִי (VSE 132), לְעֹזְרִי הַגִּבָּה (VSE 228; fig. 35), a) לְצַדִּיק בֶּן מִכָּא (VSE 272), a) לְמִקְנִי עֶבֶד. יְהוּה b) מִקְנִי עֶבֶד. יְהוּה (VSE 322, VSE 323; fig. 25). Par ailleurs, nous y trouvons un indice de l'importance croissante de ce critère dans le classement de sceaux ces dernières années. On pourrait éventuellement ajouter à notre liste d'autres sceaux dont les noms propres théophores se terminent par ם, datés du VIII<sup>e</sup> siècle, non mentionnés par F. Israel: לְאֲבִי (VSE 123; fig. 26); אַחִי פִקְחִי (G 8)<sup>65</sup>; זִכְרִי (Biran 1987); לְאֲחִי בֶן שֵׁאֵל (VSE 167); לְשִׁמְעַ בֶּן זִכְרִי (Biran 1993; fig. 36); לְחַפְפִּי (Lemaire 1990; fig. 30)<sup>66</sup>; לְעֵלִי (Avigad 1987)<sup>67</sup>; עֶבְדֵי אֱלֹהֵי (G 52; fig. 19)<sup>68</sup>.

<sup>63</sup> En effet, il ne cite que six numéros avec la terminaison ם (V 9, V 132, V 206, V 228, V 276, V 322, V 323) étant donné que VSE 322 et VSE 323 concernent un même sceau.

<sup>64</sup> Les deux lectures du nom propre dans l'inscription à deux lignes sont légitimes; P. Delattre cite Ph. Berger qui a lu לְיוֹבָב, P. Delattre, CRAIBL 1906, p. 15; D. Diringer tout en envisageant les deux possibilités incline à accepter la lecture de Ph. Berger qui interprète לְיוֹבָב (D 9); F. Vattioni lit: לְיוֹבָב (V 9); Davies cite les deux possibilités (DAHI 100.009).

<sup>65</sup> L'inscription sur ce sceau, représentant un griffon ailé assis, a été lue traditionnellement אַחִי פִקְחִי (D 44, G 8). Une autre lecture a été proposée récemment par Lemaire et Sass: la troisième lettre située en face de la tête du griffon serait non ם mais ך dont le sommet gravé sur le bord a presque disparu; le signe qui suit, interprété jusqu'à présent comme une partie du décor, est identifié avec ם dont la hampe coupe à peu près perpendiculairement le sommet du sceptre/motif végétal. Ainsi l'antroponyme autour de la tête du griffon se lit אַחִי. Ce nom hébreu signifie probablement "YHWH est (mon) frère". La terminaison ם est caractéristique de l'hébreu israélite. La lecture proposée justifie donc la classification de ce sceau comme israélite. L'iconographie du cachet, selon Lemaire et Sass, indique qu'il a pu être réalisé soit dans un atelier de la capitale, soit de la "province" (Sichem, Jéricho); les auteurs mentionnent, dans la note, que ce sceau a été acheté à Jéricho. Lemaire, Sass, *Sigillographie ouest-sémitique: nouvelles lectures, à paraître*, dans "Semitica" 45, 1996, pp. 27-30.

<sup>66</sup> Lemaire rapproche le griffon à tête de faucon sur ce cachet des autres sceaux rattachés par Garbini au royaume du nord, sur la base de leur provenance septentrionale assurée ou probable. Lemaire avance l'hypothèse d'un atelier situé dans la capitale de Samarie. Lemaire, *Cinq...*, pp. 98-101; il faut noter une convergence du motif iconographique et de la terminaison ם pour appuyer l'attribution de ce sceau au royaume d'Israël.

<sup>67</sup> Ce sceau inédit, décoré de la représentation d'une sauterelle ressemble fort à celui de הַגִּבָּה עֹזְרִי attribué au recueil des sceaux du royaume du nord (supra). N. Avigad, *The Contribution of Hebrew Seals to an Understanding of Israelite Religion and Society*, dans: *Ancient Israelite Religion* (eds.) P. D. Miller, P. D. Hanson, and S. D. Mc Bride, Essays in Honour of F. M. Cross, Philadelphia 1987.

<sup>68</sup> D. Parayre, *À propos des sceaux ouest-sémitiques: Le rôle de l'iconographie dans l'attribution d'un sceau...*, dans *Studies...*, cf. *infra*.

L'étude remarquable de D. Parayre sur le motif du disque ailé et ses variantes permet de rattacher certains sceaux aux ateliers du royaume du nord, à partir d'un critère iconographique<sup>69</sup>. Nous présenterons ci-dessous uniquement quelques traits du disque ailé que l'on retrouve sur les sceaux israélites. En ce qui concerne les différentes variantes de ce motif iconographique au Proche-Orient, nous renvoyons à l'article de D. Parayre. Elle note, dans son étude des formes caractéristiques des différentes aires culturelles, que les disques solaires réalisés dans les ateliers du royaume du nord étaient de facture égyptienne reconnaissable au tracé ajouré des ailes. Ce style était également caractéristique de la Phénicie. Cependant, l'orientation des ailes permet la distinction entre les deux. Les ailes horizontales au milieu du champ sont proprement israélites, on peut en évoquer deux variantes: une série de type **יזבל** et une série à registres superposés (P figs. 19 — 20; figs. 22 et 23). Par contre, les ailes orientées vers le bas sont la tradition proprement phénicienne qu'il s'agisse de sceaux réalisés en Phénicie ou fabriqués en Israël sous influence phénicienne. Un petit détail rend possible la distinction entre ces deux derniers. Alors que les cachets phéniciens semblent privilégier les ailes cintrées, les cachets israélites préfèrent les ailes à double courbure. D. Parayre souligne que plusieurs exemplaires de ce type proviennent de fouilles. On peut, donc supposer qu'ils ont été fabriqués dans les ateliers locaux. Deux autres traits caractéristiques des sceaux représentant un disque ailé, qui sont issus de ces ateliers, seraient une bordure perlée et la disposition symétrique de deux disques ailés aux deux extrémités du champ (P figs. 23 et 24). D. Parayre est d'avis que deux sceaux plus tardifs (P figs. 26 et 27) ont pu être réalisés dans les mêmes ateliers.

L'analyse du motif du disque ailé a conduit D. Parayre à joindre au recueil des sceaux israélites quelques exemplaires, ce qui met en relief l'importance du critère iconographique. Elle considère comme israélites les sceaux suivants: **יזבל** tenu pour phénicien par A vigad (du moins paléographiquement), **לשבנא** (P fig. 27; fig. 17) sur la base de l'affinité de ce sceau avec **לקניו** (P fig. 26 <VSE 13>; fig. 16). Ce dernier est reconnu comme israélite depuis la liste de G. Garbini pour son nom propre théophore terminé par **ו** et le caractère égyptisant de son iconographie. D. Parayre énumère ensuite **עבדאין** (P fig. 29 <VSE 87>) que P. Bordreuil estime phénicien (B 16). Une représentation particulière du disque ailé caractéristique, suggère que ce sceau a été fabriqué dans un atelier du royaume du nord, et vient donc renforcer la valeur accordée à la terminaison **ו** comme critère de l'attribution d'un sceau au royaume du nord. Toutefois, il faut évoquer les problèmes de la lecture du nom propre sur ce cachet. Il a été lu de différentes manières: C. Clermont-Ganneau hésite entre **עבדאין** et **עבדכין**<sup>70</sup>; D. Diringier avance plusieurs possibilités pour la quatrième lettre: **עבד[ק, ס, כ, נ]אין** (D 87); A. Reifenberg et K. Galling lisent: **עבדכין** mais

<sup>69</sup> Parayre, op. cit., pp. 27-51.

<sup>70</sup> Clermont-Ganneau, *Quatre cachets israélites archaïques*, RAO VI, 1905, p. 116, sv., D.

avec un point d'interrogation<sup>71</sup>; F. Vattioni déchiffre: עבדכין (VSE 87); P. Bordreuil propose une nouvelle lecture: עבדא'ים (B 16). Cependant l'examen direct du sceau permet de lire la dernière lettre comme ך. La concevoir comme ם n'est pas possible à cause de la hampe de cette lettre inclinée à droite, alors que le répertoire des ם connus en hébreu n'en offre aucun exemple. Selon A. Lemaire, la dernière lettre est ך bien que sa tête soit un peu déformée par le manque de place.

La lecture proposée par A. Lemaire trouve appui dans l'onomastique des ostraca de Samarie. La ligne 1 de l'ostracon n°57 avait été lue par lui "Abda Yaw"<sup>72</sup>. R. Lawton en a donné la même lecture en citant une remarque de Kaufman: "In line one Reisner read 'bd' . yw. It seems certain that the supposed word divider is the reflex of the yod and that the name is properly 'bd'yw" (*Samarita Ostraca*, 139). Lawton note que sur la photo dans la thèse de Kaufman on voit que la dernière lettre est waw et non pas nun comme dans le livre de Diringer<sup>73</sup>. Une telle lecture est reprise par M. Maraqten<sup>74</sup>.

Un des arguments pour ne pas classer ce sceau comme phénicien serait l'absence d'un tel nom propre dans l'onomastique phénicienne. On peut conclure pour ce sceau que les résultats de son examen paléographique, onomastique et iconographique convergent vers une même conclusion: il s'agit d'un cachet du royaume du nord.

Les similarités des sceaux עבדא'ים et לנעמאל פארר (fig. 20), notamment dans la représentation du motif du disque solaire ailé, ont conduit D. Parayre à classer le second comme israélite bien que, au vu du lieu de sa découverte (Cadix)<sup>75</sup>, certains n'excluent pas qu'il puisse s'agir d'un sceau phénicien. A. Lemaire note particulièrement les formes de ם, ן, ך, פ sur ce sceau comme caractéristiques de l'épigraphie paléo-hébraïque du VIII<sup>e</sup> siècle. On peut les rapprocher de celles des ostraca de Samarie<sup>76</sup>. Comme pour le cas précédent, les critères de la paléographie et de l'onomastique concourent à une telle attribution. Une liste de sceaux israélites de D. Parayre contient encore quelques scaraboides anépigraphes: P 20? (fig. 23)<sup>77</sup>, P 22 (fig. 37), P 25 (fig. 38).

L'étude de traits iconographiques caractéristiques des ateliers du royaume du nord renforce le classement de certains sceaux dans les listes de Garbini et

<sup>71</sup> A. Reifenberg, *Ancient Hebrew Seals*, London 1950, p. 30, fig. 17; G 52.

<sup>72</sup> Lemaire, *Inscriptions hébraïques*, t. I, Les ostraca, Paris 1977, p. 37.

<sup>73</sup> Diringer, *Le iscrizioni...*, p. 35; R. Lawton, *Israelite Personal Names*, "Biblica" 65, 1984, p. 342.

<sup>74</sup> M. Maraqten, *Die semitischen Personennamen in den alt- und reichsaramäischen Inschriften aus Vorderasien*, Hildesheim 1988, p. 192.

<sup>75</sup> P. Schröder, *Phöniciſche Miscellen. Drei Siegelsteine mit phöniciſchen Aufſchriften*, ZDMG 34, 1880, pp. 683 sv., n° 9; D 95.

<sup>76</sup> Lemaire, *Notes d'épigraphie nord-ouest sémitique*, "Syria" 62, 1985, pp. 31-47, spéc., pp. 38-41.

<sup>77</sup> D. Parayre note l'incertitude qui demeure au sujet du classement de ce sceau.

d'Israël opéré à partir du critère de la terminaison du nom théophore יו. Il s'agit des sceaux לִקְנִי (P fig. 26 <VSE 13>) et a) לְשַׁבְּנִי עַבְדֵי עֲזִיָּהּ b) לְשַׁבְּנִי עַבְדֵי עֲזִיָּהּ (P fig. 23 <VSE 67>; figs. 7 a, b). En ce qui concerne le sceau לְשַׁבְּנִי עַבְדֵי עֲזִיָּהּ, il faut évoquer l'obstacle majeur à son attribution au royaume du nord, à savoir le nom propre עֲזִיָּהּ identifié avec Uzziah — roi de Juda dont le règne se situe entre 785 et 733 av. J.-C.<sup>78</sup>. Comme le nom du roi qui apparaît dans un sceau peut indiquer, selon B. S a s s, s'il s'agit d'un sceau israélite ou judéen, ce cachet fut considéré par certains comme judéen<sup>79</sup>. Nous traiterons dans la deuxième partie de cet article de diverses tentatives de résolution de ce problème.

On pourrait encore envisager le rattachement au royaume d'Israël de trois sceaux gravés d'un disque ailé:

יְחֻזְבַּעַל (fig. 18) considéré par N. A v i g a d comme phénicien au vu de son écriture et de son aspect phénicien<sup>80</sup>. Cependant, le même auteur, tout en soutenant son point de vue sur le rattachement ethnique de ce sceau, remarque que le verbe חָזַב, intégré dans le nom propre, est fréquent dans l'onomastique hébraïque mais "It also seems to be the first Phoenician personal name to comprise this verbe"<sup>81</sup>.

Par ailleurs, l'élément בַּעַל dans le nom propre souvent attesté dans les ostraca de Samarie (8x) — donc dans les matériaux du nord — pourrait suggérer le classement de ce sceau dans le corpus israélite. Mais, c'est surtout le motif iconographique du disque solaire ailé avec les ailes à l'horizontal, donc typique du royaume du nord, qui, selon D. P a r a y r e, constitue l'argument le plus convaincant d'une telle hypothèse. Nous avons dès lors une raison pour retenir ce sceau, mais avec une certaine réserve, dans notre liste des sceaux du royaume du nord.

לְרַפָּא Ce cachet est considéré, soit comme phénicien<sup>82</sup>, soit comme hébreu<sup>83</sup>. Cependant, la présence du disque solaire ailé aux ailes déployées horizontalement, situé dans la partie médiane du champ qui reste, selon D. P a r a y r e, un trait typiquement israélite ainsi que le nom propre également mentionné dans les ostraca de Samarie (n°24, l. 2)<sup>84</sup> suggèrent la possibilité d'une attribution de ce sceau au royaume d'Israël.

<sup>78</sup> Cogan, Tadmor, op. cit., p. 341.

<sup>79</sup> Ahituv, op. cit., p. 122; F. M. Cross: *The Seal of Mignêyaw, Servant of YAHWEH*, dans: *Ancient Seals and the Bible*, L. Gorelick, E. Williams Forte (eds.), OPNE 2/1, Malibu, CA, 1983, p. 57.

<sup>80</sup> Avigad, *Notes on Some Inscribed Syrio-Phenician Seals*, BASOR 1968, p. 45; HD 118; H (n°1), p. 174.

<sup>81</sup> Avigad, *Notes...*, p. 45.

<sup>82</sup> HD 121.

<sup>83</sup> Reifenberg, op. cit., p. 41; Bordreuil, Lemaire, *Nouveaux sceaux hébreux, araméens et ammonites*, "Semitica" 26, 1976, p. 52.

<sup>84</sup> Bordreuil, Lemaire, *Nouveaux...*, p. 52.

בעלנתן (fig. 21) est attribué par E. Gubel au domaine phénicien<sup>85</sup>. De même A. Lemaire n'exclut pas l'origine phénicienne de ce cachet. Le verbe נתן — un second élément du nom propre — qui apparemment serait un obstacle pour accepter une telle opinion (en phénicien on attendrait plutôt יתן) n'est pas tranchant étant donné le nom *b'ntn* attesté à Tell Arqa. Par ailleurs, "... la paléographie semble plutôt phénicienne"<sup>86</sup>. Cependant le même auteur pense, que ce cachet "pourrait être israélite du nord". Un tel classement est fondé, comme dans le cas de יחזבעל, sur l'élément théophore (בעל) du nom propre<sup>87</sup>. De plus, la similarité iconographique reconnue de notre sceau et des cachets עבדאיו et פארת פארטל<sup>88</sup> (cf. *supra*), surtout dans la représentation du disque solaire aux ailes à l'horizontale, nous autorise à placer aussi בעלנתן parmi les sceaux hébreux du royaume du nord.

La prise en considération de tous les critères évoqués jusqu'à présent et leur juste évaluation permettrait d'inclure encore quelques exemplaires dans le recueil de sceaux israélites:

לעזא בן בעלחנן (fig. 29) P. Bordreuil qui classe ce cachet parmi les sceaux hébreux, évoque les formes caractéristiques de ל, נ, ן qui se retrouvent, entre autres, sur le sceau לשמע בן זכריו (VSE 167) considéré comme un sceau provenant du royaume du nord. Ce type de ל apparaît d'ailleurs, selon A. Lemaire,<sup>89</sup> sur le sceau לאביו עבד עזיו. Partant, nous pouvons envisager l'attribution de ce sceau au royaume du nord. L'élément théophorique בעל du nom propre attesté pour les ostraca de Samarie (*supra*) confirmerait le résultat de l'examen paléographique. Cependant la datation de ce sceau (VII<sup>e</sup> siècle) s'oppose *a priori* à son rattachement à notre liste. P. Bordreuil propose une telle datation à partir de formes parallèles de ל et נ à retrouver dans les sceaux VSE 179 et VSE 167 datés par L. Herr d'environ 700 av. J.-C. (H n°125 <VSE 179>; H n°38 <VSE 167>). Néanmoins, le même type de ל est caractéristique du sceau הושע לזכר daté du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, le ן de לעזא בן בעלחנן muni d'un crochet du côté droit du trait inférieur nous autorise à proposer le VIII<sup>e</sup> siècle pour la datation de ce cachet.

<sup>85</sup> E. Gubel, *The Iconography of Inscribed Phoenician Glyptic*, dans: *Studies...*, pp. 117 (fig. 39) et 118.

<sup>86</sup> Lemaire, *Notes...*, note 66, p. 40; P. Bordreuil, *Nouveaux apports de l'archéologie et de la glyptique à l'onomastique phénicienne*, dans: *Atti del I Congresso Internazionale di Studi Fenici e Punici*, vol. III, Roma 1983, pp. 751-752.

<sup>87</sup> Lemaire, *op. cit.*, p. 40; il est intéressant de noter que c'est justement l'élément בעל intégré dans le nom propre sur le sceau en question qui a gêné P. Schröder de l'attribuer au domaine hébreu. P. Schröder, *op. cit.*, p. 683, n° 8.

<sup>88</sup> Lemaire, *op. cit.*, p. 40.

<sup>89</sup> Communication orale.

לבלחה (fig. 28) L'iconographie du sceau indique une origine phénicienne. Il représente un scarabée à quatre ailes et tête de femme. En outre, on repère entre ses mains une sorte de disque solaire ellipsoïdal et dans ses pattes arrières un disque plus petit<sup>90</sup>. Selon A. Lemaire et B. Sass le nom du propriétaire dans la partie inférieure du sceau, déchiffré auparavant comme לבלח (G 63) est à lire לבלחה. Un tel nom propre semble unique dans l'onomastique hébraïque et plus généralement dans l'onomastique nord-ouest sémitique. Les auteurs de l'article envisagent ce nom comme une forme suffixée de \*blt: biltôh "(personne n'est dieu/sauveur?) si c'est n'est lui" ou "seulement lui" qu'on pourrait rapprocher, selon eux, des formes bibliques suivantes: "Nul n'est saint comme Yhwh, car nul ne (l') est si ce n'est toi (bilteka)" (1 S 2, 2) ou "tu ne connaîtras pas d'autre dieu que moi et il n'y pas de sauveur en dehors de moi (umôšî'a 'ayin bilti)" (Os 13, 4). L'inscription est clairement paléo-hébraïque. Cependant, il est difficile de préciser si l'inscription a été rajoutée à un sceau phénicien déjà décoré selon la description ci-dessus, ou s'il a été réalisé dans son ensemble dans un atelier égyptisant du royaume d'Israël (Samarie?) au VIII<sup>e</sup> siècle<sup>91</sup>.

לעבדי עבד הושע (fig. 9)<sup>92</sup>. Le sceau représente un personnage passant à droite, vêtu d'une tunique et coiffé d'une courte perruque. Le maître du propriétaire du sceau est identifié par A. Lemaire avec le dernier roi d'Israël (2 Rois 17, 1-6) qui a régné entre 732 et 722 av. J.-C. Une telle identification permet de dater ce sceau de la deuxième moitié du VIII<sup>e</sup> siècle, ce qui s'accorde très bien avec sa paléographie très proche de celle de l'inscription de Siloam (ca 705-701). Le sceau a probablement été réalisé dans la capitale même du royaume du nord. L'attribution de notre cachet à cette région peut être renforcée par un de ses motifs iconographiques, à savoir, le disque solaire ailé avec les ailes à l'horizontale<sup>93</sup>. On peut aussi noter la disposition verticale de ce cachet avec l'inscription gravée de part et d'autre du personnage ce qui rappelle le cachet biface שבניו עבד עזי (supra).

חבלי (fig. 10) Ce sceau fut classé primitivement comme phénicien<sup>94</sup>. Il ressemble manifestement au cachet ci-dessus représentant aussi le motif d'un personnage passant, vêtu à l'égyptienne, coiffé d'une courte perruque, une main est levée tandis que l'autre tient un support (dans le cas précédent il s'agissait d'un sceptre). La grande similarité dans la gravure de ces deux sceaux ainsi que l'écriture paléo-

<sup>90</sup> Lemaire, Sass, *Sigillographie ouest-sémitique...*, p. 31.

<sup>91</sup> Ibid. pp. 30-32.

<sup>92</sup> Lemaire, *Name of Israel's Last King. Surfaces in a Private Collection*, BAR 21, n° 6, 1995, pp: 48-52; ce sceau a été considéré comme phénicien dans le catalogue de vente de Sotheby's, *Antiquities and Islamic Art*, "Auction Dec. 14, 1993", New York, n° 8.

<sup>93</sup> Ibid., p. 49.

<sup>94</sup> L. A. Wolff-F. Sternberg, *Objectes with Semitic Inscriptions 1100 B.C. — A. D. 700*, "Auction XXIII", 20 Nov. 1989, Zürich, p. 9, n° 2.

hébraïque du VIII<sup>e</sup> siècle du sceau חבלי ont conduit A. Lemaire à rattacher ce dernier au royaume du nord et probablement au même atelier à Samarie<sup>95</sup>.

לשלמת (fig. 34) Le sphinx ailé marchant de ce sceau est par sa disposition, par le style de la gravure, par la présence du signe de l'*ankh* et, surtout par sa double couronne égyptienne très proche, d'après A. Lemaire, d'une série d'autres sceaux comportant le motif d'un sphinx ailé à tête de faucon, rattachée, par cet auteur à un atelier du royaume d'Israël, peut-être à Samarie, vers le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle. La parenté du cachet לשלמת avec cet ensemble justifie son attribution au royaume du nord. Un argument supplémentaire en faveur d'un tel classement nous vient de la paléographie: la forme du מ composé de trois traits parallèles non joints se retrouve, en effet, sur les sceaux יוקם, לשמע בן זכריו, לעשוי בן חמן et לשמע attribués plus haut au royaume d'Israël (VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C.)<sup>96</sup>.

לחנן (fig. 4) Le sceau représente un lion rugissant, un motif souvent attesté sur les sceaux du VIII<sup>e</sup> siècle. La manière dont il est gravé s'apparente le plus, selon A. Lemaire, au sceau לשמע עבד ירבעם (fig. 1) dont l'attribution au royaume du nord est certaine. Le critère de l'onomastique n'apporte que peu d'éclaircissements pour le classement de ce sceau, le nom חנן se retrouve dans presque tout le domaine nord-ouest sémitique. Paléographiquement, bien que les trois lettres représentées: ח, ל, נ puissent être rattachées à l'épigraphie araméenne ou hébraïque, le ח à double barre est particulièrement présent dans l'épigraphie du royaume du nord vers la première moitié du VIII<sup>e</sup> siècle. Selon A. Lemaire, ce sceau pourrait être rattaché paléographiquement soit à l'épigraphie araméenne, soit à l'épigraphie paléohébraïque du nord; cependant "c'est vers cette dernière qu'orientent certains détails du style de la gravure et de la paléographie"<sup>97</sup>.

לתנאל (fig. 3) Nous voici encore en présence d'un motif figuratif d'un lion rugissant. Le nom du propriétaire תנאל (*tan'el*) est, selon N. Avigad, le résultat d'une erreur de la part du graveur qui, en essayant de disposer des lettres du nom autour du sceau, en a omis la première: נ. Le nom propre sur ce cachet devrait, alors être lu: "[Na]tan'el". C'est un nom hébreu qui apparaît sur d'autres sceaux. N. Avigad remarque que les erreurs de ce genre dans l'orthographe des noms sont connues dans l'épigraphie sémitique<sup>98</sup>. Les formes des lettres נ et ח révèlent aussi, d'après N. Avigad, le caractère hébreu de l'inscription. A. Lemaire a inclus ce sceau dans son ensemble de sceaux avec un lion rugissant en mentionnant un détail qui le rapproche de לשמע עבד ירבעם, dont l'attribution

<sup>95</sup> Lemaire, *Name...*, p. 52.

<sup>96</sup> Lemaire, *Sept...*, 1991-1992, pp. 67-69.

<sup>97</sup> Lemaire, *Trois...*, pp. 13-16.

<sup>98</sup> Avigad, *Three Ancient Seals*, BA 49, 1986, p. 52.

au royaume d'Israël ne pose pas de problèmes. Il s'agit notamment de "la plante de la patte s'appuyant sur le sol... représentée par deux petits traits-points parallèles évoquant les orteils"<sup>99</sup>. Le motif du lion lié généralement à l'art de la Syrie du Nord<sup>100</sup> et le caractère hébreu de l'inscription suggèrent l'attribution de ce sceau au royaume du nord.

עלה (fig. 2) Ce cachet, comme le précédent, s'apparente à l'ensemble des sceaux comportant une image d'un lion rugissant marchant avec la gueule ouverte et la queue dressée. A. Lemaire rapproche la facture de ce sceau de celle de לשמע עבד ירבעם (fig. 1). Il remarque que, dans les deux cas, le lion marche sur un trait horizontal, comme d'ailleurs sur le sceau עשנאל (*supra*), passe à gauche, possède une crinière de forme semblable et est représenté avec des poiles sous le ventre. La grande similarité des styles a conduit A. Lemaire à avancer l'hypothèse que les sceaux עלה et לשמע עבד ירבעם pourraient provenir d'un même atelier. Le nom propre עלה est toujours, selon lui, sauf erreur, attesté ici pour la première fois dans l'épigraphie nord-ouest sémitique. On pourrait le rapprocher, à la suite de M. Noth, du verbe רם ("exalter"). Ainsi, l'hypocoristique עלה signifie-t-il probablement que la divinité "est élevée", "est exaltée". Cependant, la forme des trois lettres sur le sceau, bien qu'elle permette de les rattacher à l'épigraphie nord-ouest sémitique du VIII<sup>e</sup> siècle, n'offre pas de critères qui nous autoriseraient à déterminer si l'inscription est phénicienne, araméenne ou hébraïque. C'est précisément le seul motif du lion rugissant, comparable à celui sur le sceau de Jéroboam II, qui pourrait indiquer qu'il s'agit d'un sceau hébreu, voire d'un sceau du royaume d'Israël<sup>101</sup>. Toutefois les réserves plus récentes d'A. Lemaire au sujet de la gravure qui est plutôt de facture araméenne<sup>102</sup> nous obligent à une certaine retenue quant à une attribution septentrionale.

נרי (fig. 6) Le sceau représente un lion rugissant marchant sur la ligne du sol comme sur les sceaux לשמע עבד ירבעם et עלה ci-dessus. De manière semblable au cachet עשנאל, l'animal marche à droite. N. Avigad estime que ce sceau offre une ressemblance formelle avec celui du serviteur de Jéroboam II, tout particulièrement par le dessin du corps de l'animal étendu au maximum de son extension ainsi que par ses pattes posées sur le sol, celles de devant fermement jointes. Néanmoins, c'est le sceau רפתי où le lion marche à gauche sur la ligne du sol et où une représentation d'un scarabée volant est gravée au dessus de son dos parallèlement à un faucon placé au même endroit sur notre sceau, qui est le plus proche. De plus, l'inscription dans les deux cas est gravée non dans l'exergue restant vide, mais sous le ventre de l'animal. Avigad n'exclut pas que ces deux

<sup>99</sup> Lemaire, *op. cit.*, p. 14, n° 10.

<sup>100</sup> Avigad, *op. cit.*, BA 49, 1986, p. 52.

<sup>101</sup> Lemaire, *Nouveau sceau nord-ouest sémitique*, "Semitica" 29 1979, pp. 67-69.

<sup>102</sup> Lemaire, *Trois...*, p. 14, n° 8.

sceaux pourraient provenir du même atelier. Cependant le classement de ce sceau pose problème. L'inscription qu'on peut dater du VIII<sup>e</sup> siècle peut être autant hébraïque que phénicienne ou araméenne. Le nom propre נר n'est pas décisif pour confirmer le rattachement ethnique de ce cachet, l'élément נר étant attesté dans les noms ugaritiques, mais aussi dans la Bible, p. ex. dans le nom théophore נר'יהו et dans l'hypocoristique Abner Ben Ner. Ainsi, s'il s'agissait d'un sceau hébreu, נר serait une forme abrégée de נר'יהו. Cependant le nom נר peut aussi être une forme défective du nom araméen נורי (Nuri). A vigad répertorie trois sceaux qui jusqu'à présent portent le nom נר, deux sont considérés comme phéniciens et le troisième est une empreinte hébraïque du VIII<sup>e</sup> siècle. Selon A vigad, le sceau de נר' peut être hébreu ou phénicien<sup>103</sup>. En raison du manque d'arguments suffisamment convaincant pour attribuer ce sceau au royaume du nord, nous le gardons dans notre liste mais avec un point d'interrogation comme d'ailleurs le sceau évoqué plus haut.

Cette brève présentation des sceaux, dits du royaume du nord, et des quelques problèmes de classement rencontrés, nous permet d'en proposer une liste préliminaire:

1. לאביו l'byw (VSE 123), améthyste
2. יהוה. עבד. מקניו a) mqnyw 'bd. yhw
3. יהוה. עבד. למקניו b) lmqnyw 'bd. yhw (Cross 1983), jaspe
4. פקח ? pqh (VSE 4), cornaline
5. שמריו śmryw (VSE 214), stéatite
6. לשמע עבד ירבעם lšm' 'bd yrb'm (VSE 68), jaspe
7. לעזריו הגבה l'zry w hgbh (Avigad 1966), cornaline
8. לקניו lqnyw (VSE 13), pierre grise
9. לצדק בן מכא a) lšdq bn mk' (VSE 322)
10. לזכריו כהן דאר b) (l) žkryw khn d'r (VSE 323), calcaire marbré
11. לאביו עבד עזיו l'byw 'bd 'zyw (VSE 65), agate
12. לשבניו a) lšbnyw
13. לשבניו עבד עזיו b) lšbnyw 'bd 'zyw (VSE 67), pierre rougeâtre veinée
14. לידעיו lyd'yw, empreinte<sup>104</sup>
15. חמן ḥmn (VSE 3), serpentine

<sup>103</sup> Avigad, *A New Seal...*, pp. 33\*-36\*.

<sup>104</sup> Avigad, Sass, *Corpus of West Semitic Stamp Seals*, n° 671, cette empreinte a été lu originellement ליפרעיו (VSE 177); cependant Garbini lit: לפרעיו, *I sigilli...*, p. 165 et 174; ces deux dernières versions: Bordreuil, *Inscriptions sigillaires ouest-sémitiques...*, p. 27; pour un autre exemple d'une empreinte לידעיו faite probablement à l'aide du même sceau voir A. Biran, *A Mace-Head and the Office of Amadiyo at Dan*, "Qadmoniyot" 21, 1-2, 1988, (Hébr.), pp. 16-17; Id., *The Biblical Dan*, Jerusalem 1994, p. 201.

13. אַחִיו פִּקְחִי *'hyw pqḥy* (G 8) agate
14. לְעִשׂוֹ בֶן יוֹקֵם *l'syw bn ywqm* (VSE 38), cristal de roche
15. לְדִלָּה *ldlh* (VSE 238), calcaire rougeâtre-brun poli
16. לְאַסְפָּא *l'sp* (VSE 7), lapis-lazuli
17. לְשִׁמְעָא בֶן זְכַרְיָו *lšm' bn zkryw* (VSE 167), agate
18. לְאַחִיו בֶּן שֶׁאֵל *l'hyw bn š'l* (Avigad 1975), jaspe
19. זְכַרְיָו *zkryw* (Biran 1987), empreinte
20. שְׁבַנָּא *šbn'* (Avigad 1954), cornaline
21. עֲבַדְאִיו *'bd'yw* (VSE 87), cristal de roche
22. לְנַעֲמָאֵל פֶּאֶרְתָּא *ln'm'l p'rt* (VSE 95), quartz jaune safran
23. scaraboïde israélite ou phénicien (Buchanan, Moorey 1988), quartz laitieux teinté jaune et brun
24. scaraboïde israélite anépigraphe Sichem (Wright 1965), pierre
25. scaraboïde israélite anépigraphe Samarie (Reisner, Fisher, Lion 1924), ivoire
26. ? יֹזְבֵּל *yzbl* (HD 31) opale
27. לְיוֹאֲבָב / לְיֹאֲבָב *lyw'b / l'byw* (VSE 9), cornaline
28. לְזִכְרָא הוֹשֵׁעַ *lzkr hwš'* (VSE 46), jaspe
29. לְעִזָּא בֶּן בַּעַלְחַנָּן *l'z' bn b'lhnn* (VSE 36), améthyste
30. בַּעַלְחַתְפָּן *b'lnn* (G 54), agate
31. יְחֻזְקָא *yḥzq* (VSE 83), cornaline
32. לְעִשְׁנָאֵל *l'sn'l* (VSE 88), jaspe
33. ? יְחֻזְבַּעַל *yḥzb'l* (HD 118), quartzite brun
34. ? לְרַפְּאָא *lrp'* (HD 121), cornaline
35. לְשִׁנְיָו *lšnyw* (VSE 132), calcaire
36. לְאַבְּאָא *l'b'* (G 5), cristal de roche
37. לְגִי *lgy* (JA 1977), pierre verte
38. לְבַלְתָּהָ *lblth* (G 63), pierre gris-bleu, lapis-lazuli
39. לְרַמְעָא *lrm'* (VSE 14), calcaire gris
40. לְאַלְמַרָּא *l'l'mr* (VSE 136), lapis-lazuli
41. לְהוֹשֵׁעַ *lhwš'* (VSE 181), calcédoine
42. לְעַמְדִּיָּו *l'mdyw* (Biran 1993), empreinte
43. לְעַבְדִּי עַבְדֵּי הוֹשֵׁעַ *lbdy 'bd hwš'* (Sotheby's 1993), cornaline ou calcédoine
44. לְשִׁמְעָא *lšm'* (G 3), cornaline
45. לְשִׁלְמָתָא *lšlmt* (Lemaire 1991–1992), turquoise

46. לחפפיו *lhppyw* (Lemaire 1990b), améthyste  
 47. חבלי *hbly* (Wolff-Sternberg 1989), cornaline  
 48. לעליו *l'lyw* (Avigad 1987), fluorite  
 49. לתנאל *ltn'l* (Avigad 1986), calcaire rouge  
 50. ? עלה *'lh* (Lemaire 1979), agate  
 51. ? נרי *nry* (Avigad 1992), calcédoine  
 52. לחנן *lhnn* (Lemaire 1990), calcédoine

A ce recueil il nous faudrait ajouter encore quelques pièces publiées récemment par R. Deutschet et M. Heltzer (*New Epigraphic Evidence from the Biblical Period*, Tel Aviv-Jaffa 1995) après que la liste cidessus fut établie:

53. un sceau לאספיו *l'spyw* (n°63, p. 59) pour la remaison *yw* du nom propre  
 54. un sceau לשלם ישמע *lšlm yšm'* (n°65, p. 63) pour le motif iconographique du disque solaire  
 55. une moule יוקם באיו *ywqm...b (?)'yw* (n°75, p. 77) pour la terminaison *yw* du nom propre ainsi que pour le motif iconographique d'un personnage à l'apparence en style égyptisant transpercent un griffon ailé.

### La glyptique du royaume du nord en tant que source d'information sur les fonctionnaires

Les inscriptions sur les sceaux israélites, leur iconographie, la matière dont ils sont réalisés invitent à une étude sociologique de leurs propriétaires qu'on peut identifier sans difficulté majeure avec les fonctionnaires<sup>105</sup>.

L'analyse sociologique telle que nous la concevons porte sur la différenciation socio-économique qui se traduit par les différences entre les groupes en ce qui concerne leur propriété des moyens de production, leur rôle dans l'organisation du travail, leur participation dans le partage du produit créé ainsi que par leurs intérêts socio-politiques différents des autres groupes<sup>106</sup>. Or, si nous nous proposons de traiter les sceaux israélites comme une source relative aux fonctionnaires, ce sont particulièrement les différences socio-économiques à l'intérieur de cette collectivité qui demeurent notre point d'intérêt principal. Les sceaux en révèlent-ils quelques traces? Parmi les données pertinentes si restreintes soient-elles, il

<sup>105</sup> Bien que les sceaux aient servi à l'origine à marquer la propriété privée, ils furent presque aussitôt utilisés dans l'administration publique comme le montre l'histoire de l'antiquité du Proche-Orient.

<sup>106</sup> En sociologie, un groupe distingué à partir de ces critères est nommé "classe". I. M. Diakonoff, *Socio-Economic Classes in Babylonia and the Babylonian Concept of Social Stratification*, Rencontre Assyriologique Internationale (RAI) XVIII 1970, München 1972, p. 42.

faut évoquer, tout d'abord, les titres des propriétaires des sceaux par lesquels se distinguent quelques pièces dans notre recueil<sup>107</sup>.

Quelle est la portée sociologique de cette titulature?

Le titre le plus fréquent (5×) dans notre ensemble de sceaux est עבד ('bd). En général, ce terme désigne dans la Bible une personne subordonnée à une autre. Puisque cette relation de soumission pouvait prendre des formes variées, עבד signifie, selon le contexte: "esclave", "serviteur", "sujet", "fonctionnaire", "vassal", "serviteur" ou "adorateur" de Dieu<sup>108</sup>.

Dans l'ensemble des sceaux israélites du VIII<sup>e</sup> siècle, il y en a quatre, sur lesquels ce titre, placé à côté du nom de propriétaire, apparaît en *status constructus* avec le nom de son seigneur identifié, à chaque fois, avec un des rois d'Israël et de Juda. C'est pourquoi il est justifié de considérer ces "serviteurs" comme des fonctionnaires royaux.

Cette manière de définir les serviteurs du roi est attestée dans la Bible: David est nommé עבד שאול ('bd š'wl "serviteur" de Saul) (1 Sm 29, 3). De même, Jéroboam I<sup>er</sup> est appelé עבד שלמה ('bd šlmh, "serviteur de Salomon") (2 Ch 13, 6) avant de devenir souverain d'Israël<sup>109</sup>. Le syntagme ('bd hmlk "serviteur du roi") qui apparaît à deux reprises dans la Bible au sujet de la même personne ('Asayah), désigne un haut fonctionnaire du souverain (l'un de ses ministres) (2 R 22, 12; 2 Ch 34, 20)<sup>110</sup>.

Ce titre connaît ses parallèles sur les sceaux et les bulles<sup>111</sup>. On peut signaler aussi quelques exemples de ce syntagme où le terme עבד est utilisé au pluriel עבדי המלך ('bdy hmlk; "serviteurs" du roi) toujours en référence aux membres du cabinet (2 R 19, 5; Es 37, 5). Définir un fonctionnaire royal à l'aide de ce terme était une convention très répandue dans le Proche-Orient ancien<sup>112</sup>. Cependant le

<sup>107</sup> L'inscription présente sur un sceau contient, le plus souvent, le prénom du propriétaire, parfois le patronyme ainsi que la proposition ל (lamed), placée devant le prénom. Dans ce contexte, elle exprime une relation de possesseur ("appartient à"), elle indique que le sceau appartient à la personne mentionnée, par exemple: לנרא שבנא "appartient à Nera' fils de Shebna". A. Rainey attire l'attention sur le fait qu'une forme p. ex. לנרא שבנא représente une ellipse d'une phrase plus longue לנרא (בן) שבנא (החתם אשר) "(Le sceau qui [appartient]) à Nera', (fils de) Shebna". Cependant la préposition lamed n'est pas nécessaire puisque le génitif peut être exprimé à l'aide du *status constructus*. Ainsi une forme, p. ex. יהוחיל/שחר, est une abréviation d'une formulation: שחר (בן) יהוחיל (חתם) "(Le sceau [de]) Yehoḥail, (fils de) Shaḥar". A. Rainey, *Private Seal-Impressions: A Note on Semantics*, IEJ 16, 1966, p. 187.

<sup>108</sup> ThWAT, col. 994.

<sup>109</sup> K. Lindhagen, *The Servant Motif in the Old Testament*, Uppsala 1950, pp. 73-78.

<sup>110</sup> Joab jouit du même titre (2 Sm 18, 29).

<sup>111</sup> לאלשמע (ע) בר המלך D n° 69; HD n° 19; ליאזניהו עבד המלך. N. Avigad, *Hebrew Bullae from the Time of Jeremiah*, Jerusalem 1986, p. 23, n° 4; לנורליהו עבד המלך, *ibid.*, p. 24, n° 5; d'autres encore cités par Avigad, *ibid.*, p. 24.

<sup>112</sup> ThWAT, col. 997. H. Ringgren rappelle que ce titre apparaît dans les lettres de Tel

terme עבד est assez général et exprime plutôt un type de relation qu'un service précis<sup>113</sup>.

Nous allons traiter à présent des sceaux israélites dont les légendes portent le titre עבד.

1. לשמע עבד ירבעם (*lšm' 'bd yrb'm*) "appartient à Shema', serviteur de Jéroboam" (fig. 1)

Ce cachet en forme de scaraboïde<sup>114</sup> réalisé en jaspe fut trouvé à Megiddo. L'original ayant disparu, il n'est, hélas, connu que par un moulage en bronze conservé au Musée Rockefeller à Jerusalem. Au centre on perçoit l'image d'un lion rugissant, tourné vers la gauche, la gueule ouverte, la queue est dressée et retombe légèrement au-dessus de son dos. On peut remarquer que le contour des pattes de l'animal, représentées à l'aide de points qui symbolisent les orteils, est légèrement élevé au-dessus de la ligne horizontale séparant le motif iconographique de l'inscription. Nous attirons l'attention sur l'extension maximale de l'animal qui souligne la puissance du rugissement. La facture de ce sceau, considéré comme le chef-d'oeuvre de la glyptique est généralement mise en avant<sup>115</sup>, ce qui constitue un argument en faveur de l'origine selon laquelle ce sceau appartiendrait à un ministre du roi, conformément à l'inscription placée au-dessus et en dessous du lion. Selon la majorité des auteurs, l'utilisateur de ce sceau était un membre de l'entourage de Jéroboam II<sup>116</sup>, qui régna dans le royaume du nord de 789 à 748 av. J.-C.<sup>117</sup> Néanmoins, certains considèrent qu'il s'agit d'un serviteur de Jéroboam I<sup>er</sup> (parce que le sceau a été retrouvé dans le niveau IV A datant de l'époque de Jéroboam I<sup>er</sup>, qui a reconstruit la ville après l'attaque de Shéshonq)<sup>118</sup>. Ainsi faudrait-il reculer la datation de ce sceau de plus au moins deux siècles parce que ce monarque a régné en Israël entre 928 et 907 av. J.-C.<sup>119</sup> Nous suivons la première opinion pour des raisons paléographiques.

Amarna. C'est la lettre d'Abimilki (VAB II 147, 41-51) qui est, selon lui, assez caractéristique. ThWAT, cols. 986-987; cols. 999-1000.

<sup>113</sup> Cf. Lindhagen, op. cit., p. 80.

<sup>114</sup> Le scaraboïde, comme le cylindre pour les sceaux mésopotamiens, constitue la forme la plus typique des sceaux hébraïques.

<sup>115</sup> Avigad, *Three...*, p. 52.

<sup>116</sup> DAHI; Ahituv, op. cit., p. 206. Bien que E. Kautsch et D. Diringer ne prennent pas une position ferme sur ce sujet, ils indiquent, néanmoins, que l'attribution de ce sceau au serviteur de Jéroboam II est la plus probable. D, pp. 226-227; E. Kautsch, *Ein althebräisches Siegel vom Tell el-Mutesellim*, "Mittheilungen und Nachrichten des Deutschen Palästina Vereins" n° 1, 2 1904, p. 5.

<sup>117</sup> Cogan, Tadmor, op. cit., p. 341.

<sup>118</sup> S. Yeivin, *The Date of the Seal "Belonging to Shema' (the) Servant (of) Jeroboam*, "Journal of Near Eastern Studies" XIX, 1960, p. 212; G. W. Ahlström, *The Seal of Shema'*, JSOT 7 (2), 1993, pp. 209-213.

<sup>119</sup> Ibid., p. 341.

2. **לְאֲבִיו עֶבֶד עֲזִיזוֹ** (*l'byw 'bd 'zyw*) “appartient à 'Abyo serviteur d'“Uzzyo” (fig. 12)

Le sceau a été réalisé en agate et ne possède pas de perforation. On peut donc conclure qu'il servait de bague, ce que suggèrent ses petites dimensions: 16,1×12×3, 8 mm. *Nota bene*: dans le livre d'Esther il est question de cacheter avec de la bague du roi (8, 8; 3, 12). Contrairement au sceau de Shema', il est caractérisé par une composition verticale, tant pour le motif que pour l'inscription gravée. Le centre est occupé par un motif iconographique de style égyptisant, il présente sous les traits d'un enfant nu, le dieu Horus — dit Harpocrates portant la couronne hathorique. Son genou gauche est plié; le bras droit levé; la paume, tournée vers l'extérieur; la main gauche se situe au niveau de la taille. La divinité a été placée au-dessus d'une fleur de lotus ouverte, entourée de part et d'autre de bourgeons de fleur<sup>120</sup>. Abyo était probablement ministre du roi de Juda Ozias<sup>121</sup> qui régna de 785 à 733 av. J.-C.<sup>122</sup> Contemporain de Jéroboam II, mentionné plus haut, il fut aussi puissant que lui. Ses initiatives ambitieuses dans le domaine économique, en faveur du royaume du sud, sont décrites dans 2 Ch 26. Notre scaraboïde se caractérise par une finesse extraordinaire, l'une des plus recherchée parmi les sceaux sémitiques inscrits. Comme dans le cas précédent, la beauté et la finesse dans la réalisation indiqueraient le haut statut social de son propriétaire.

L'inclusion de ce sceau dans la glyptique du royaume du nord, rencontre une difficulté puisqu'il était en la possession d'un ministre du roi de Juda. Nous reviendrons plus précisément sur ce problème avec le sceau suivant qui appartenait à un autre ministre du même roi.

3. **לְשִׁבְנַיִו \* עֶבֶד עֲזִיזוֹ \* לְשִׁבְנַיִו** (*lšbnyw \* lšbnyw 'bd 'zyw*) “appartient à Shubnayo” \* “appartient à Shubnayo, serviteur d'“Uzzyo” (figs. 7a et 7b)

Contrairement à la majorité des témoignages glyptiques israélites réalisés en pierres sémi-précieuses, ce sceau biface a été exécuté en pierre ordinaire légèrement rosée. Sur l'avvers (fig. 7a), où nous lisons: **לְשִׁבְנַיִו** (“appartient à Shubnayo”), apparaît un homme de profil, tourné vers la droite, habillé à l'assyrienne d'une longue tunique et coiffé de même (on remarquera le chignon caractéristique). Il lève le bras droit, la paume dirigée vers l'extérieur. Cependant, il tient dans la main gauche une espèce de bâton. Sur le revers (fig. 7b), où on peut lire: **עֶבֶד עֲזִיזוֹ לְשִׁבְנַיִו** (“appartient à Shubnayo serviteur d'“Uzzyo”), deux bandes horizontales contigües sont séparées par une ligne. Les champs supérieur et inférieur sont occupés par un disque solaire ailé. Un bord perlé caractéristique entoure la légende des deux faces du sceau<sup>123</sup>.

<sup>120</sup> B n° 40.

<sup>121</sup> Nous connaissons deux versions du prénom de ce monarque: 'Azaryah apparaît le plus souvent dans les Livres des Rois tandis que 'Uzziyahu est attesté dans les Livres des Chroniques.

<sup>122</sup> Ahituv, op. cit., p. 122; Cogan, Tadmor, op. cit., p. 341.

<sup>123</sup> Bordreuil, *Inscriptions sigillaires ouest-sémitiques...*, p. 22; B n° 41.

Quoique le sceau dont nous parlons appartienne avec une certaine vraisemblance à l'un des ministres du roi de Juda Ozias<sup>124</sup>, il faut l'inclure tout comme le précédent dans la glyptique israélite, ce que prouvent les critères iconographique<sup>125</sup> et linguistique<sup>126</sup>. Nos sceaux ont pu être réalisés, selon Y. Aharoni, dans les ateliers du royaume du nord, ou bien par des artisans originaires de cette région. Il justifie la possibilité de l'usage, au sud, des sceaux réalisés en Samarie par l'existence de liens très étroits qui unissaient ces deux régions au VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>127</sup>.

4. **לְעַבְדֵי עֲבָד הוֹשֵׁעַ** (*l'bdy 'bd hwš'*) "appartient à Abdy serviteur d'Osée" (fig. 9)

Ce scaraboïde, perforé sur la longueur, fabriqué en cornaline transparente et légèrement brune ou plutôt en calcédoine orange, fait partie du petit nombre des sceaux de grande dimension: 24,5×18×8,5 mm<sup>128</sup>. Il présente le motif d'un homme de profil droit, habillé à l'égyptienne d'une longue tunique et porteur d'une perruque. La main droite du personnage est levée en geste de bénédiction, la gauche tient un sceptre de papyrus. Le style égyptisant du sceau est confirmé par un disque solaire ailé placé dans l'exergue<sup>129</sup>. Selon A. Lemaire l'expédition israélite vers l'Égypte (2 R 17, 4) pour trouver l'aide contre l'attaque assy-

<sup>124</sup> Cette opinion fut formulée pour la première fois par Dalman. G. Dalman, *Ein neugefundenes Jahvebild*, PJB II 1906, p. 47; une opinion semblable: Bordreuil, *Inscriptions sigillaires ouest-sémitiques...*, p. 21.; Sass, *Studies...*, p. 199; Ahituv, op.cit., p. 122.

<sup>125</sup> Pour ce qui est de l'iconographie, l'argument principal pour l'attribution septentrionale de ce sceau vient des deux disques solaires dont ce cachet est décoré (fig. 7b). Bien que les doubles ailes soient une caractéristique générale des traits iconographiques des disques solaires, qui se retrouve dans tout le Proche-Orient, il est à remarquer que l'orientation du plumage vers le bas comme pour le disque dans le champs supérieur, est caractéristique des disques solaires phéniciens, aussi bien ceux fabriqués en Phénicie que ceux réalisés selon ce modèle dans les ateliers israélites. Ensuite, la double courbure des ailes appartient aux traits particuliers de la glyptique israélite, contrairement aux ailes cintrées caractéristiques de la glyptique phénicienne, cf. **עֲבָרְבַעַל** (*'bdb'l*) (fig. 15). Parayre souligne encore un trait propre qui indique que ce sceau provient du royaume du nord: la disposition symétrique des disques solaires aux extrémités de la légende. D'autres exemples: **לְקַנְיָו** (*lqnyw*) (fig. 16) et **שְׁבַנָּא** (*šbn'*) (fig. 17) qui sont une métamorphose ultérieure de ce motif viennent aussi de cette région, et, selon l'auteur mentionné, des mêmes ateliers. P p. 35.

<sup>126</sup> En ce qui concerne l'argument linguistique de l'attribution ethnique du cachet en question, il suffit de mentionner que ce ne sont pas seulement les noms des deux serviteurs du rois qui se terminent par ך' mais aussi le nom de ce dernier.

<sup>127</sup> Cité par Ahituv, op. cit., pp. 121-122.

<sup>128</sup> Lemaire, *Name...*, pp. 48-52.

<sup>129</sup> Il est important de souligner que les ailes à l'horizontal comme sur le sceau en question constituent un élément spécifiquement israélite; un arrangement semblable des ailes situées également dans la même partie de la légende caractérise le sceau **יְחֻזְבַּעַל** (*yhzbl*) (fig. 18). Le même motif, mais placé dans la partie centrale se trouve sur les cachets **עֲבָרְאָו** (*'bd'yw*) (fig. 19), **בְּעֻלְנָחַן** (*b'ntn*) (fig. 21). P p. 34.

rienne (l'alliance avec Égypte fut condamné par le prophète Osée 7, 11) constitue une autre indication de l'influence culturelle de l'Égypte à cette époque<sup>130</sup>. Le sceau se caractérise par sa composition verticale, et également par la présence d'inscription, de part et d'autre du personnage ce qui offre une analogie avec le sceau **לִאֲבִי עֶבֶד עֹיִן** (*l'abyw 'bd 'zyw*). Ce cachet appartenait, selon A. Lemaire, à un ministre du dernier roi d'Israël Osée (2 R 17, 1-6) qui régna entre 732/733 et 722 av. J.-C.<sup>131</sup>. Il faut mettre en relief l'importance sociologique d'une monture très fine en or, trouvée séparément, mais qui enchâssait probablement ce scaraboïde. Selon A. Lemaire la monture et le sceau à un certain moment furent séparés pour être vendus individuellement sur le marché. Le lien entre le sceau et la monture est très vraisemblable étant donné que leurs dimensions correspondent. Un argument supplémentaire serait l'attestation de ce type de monture à la période de datation de ce sceau (VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C.). On a notamment trouvé quelques montures similaires en bronze et une en or. La description de la monture en or du sceau du serviteur d'Osée par A. Lemaire qui indique qu'elle fut pendue sur une chaîne en or pour être portée probablement comme pendentif ou comme pièce centrale d'un collier orné, et qui en souligne la richesse, la finesse des courbures ainsi que la granulation raffinée, lui permettent de suggérer que le possesseur de ce cachet occupait une position élevée dans la société<sup>132</sup>.

L'éminence de la position que pouvaient occuper ceux qui jouissaient de titre **עֶבֶד** d'un roi nommé par son nom ressort de la comparaison de l'usage de cette titulature en Israël et dans le royaume de Juda. Cette démarche est d'autant plus instructive qu'au royaume du Sud, contrairement à celui du Nord, les titres d'autres ministres sont connus par quelques sceaux et empreintes sur bulles (**הַסֵּפֶר** <*hspr*, "le secrétaire">, **אֲשֶׁר עַל הַבַּיִת** <*'šr 'lhbyt*, "le chef du palais">, **הַכֹּהֵן** <*hkhn*, "le prêtre">, **אֲשֶׁר עַל הַמַּס** <*'šr 'l hms*, "le chef des corvées">, **עֶבֶד הַמֶּלֶךְ** <*'bd hmlk*, "le serviteur du roi")<sup>133</sup>. Aucun des personnages jouissant des titres ci-dessus n'apparaît comme ministre d'un monarque précis. Par contre, en Juda de même qu'en Israël, le nom du roi est mentionné sur les objets des "serviteurs". Il faut évoquer ici le sceau **אֲחָז. עֶבֶד. לְאִשְׁנָה** (*l'sn'. 'bd. 'h̄z*, "appartient à Eshna serviteur d'Akhaz") et l'empreinte sur une bulle **חֲלֻקִּיהוּ עֶבֶד חֻזְקִיהוּ לִיהוֹזְרָה בֶן** (*lyhwzrh bn ḥlq[yhw 'bd ḥzqyhw*, "appartient à Yhwzrh fils de Ḥlq[yhw serviteur d'Ezékias")<sup>134</sup>. Ceci est peut-être dû au hasard, mais on ne peut pas

<sup>130</sup> Lemaire, *Name...*, p. 51.

<sup>131</sup> Ibid., p. 49; une datation différente du règne d'Osée, à savoir, entre 732 et 724 av. J.-C. a été proposée par Cogan, Tadmor, op. cit., p. 341.

<sup>132</sup> Lemaire, op. cit., p. 52.

<sup>133</sup> Ahituv, op. cit., pp. 121-131; cf. 1 R 4, 2-6; 2 R 19, 5.

<sup>134</sup> Ahituv, op. cit., p. 123.

exclure, comme explication, que c'est le résultat du caractère particulièrement vénérable du titre עבד au VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Cette possibilité nous conduit à prendre nos distances par rapport à l'opinion selon laquelle ce titre aurait été remplacé par celui de שר (*śr*) à l'époque salomonienne. Le fait que les hauts fonctionnaires du roi Salomon, énumérés dans 1 Rois 4, sont désignés par un terme général שר'ים (*śrym*) (1 R 4, 2) et non עבד'ים (*'bdym*), a servi de base à une telle théorie<sup>135</sup>. Cependant, le fait que nulle part le syntagme שר המלך (*śr hmlk*) ou bien שר (*śr*), placé en *status constructus* avec le nom d'un roi défini ne soit connu de la Bible hébraïque, consolide notre supposition que le titre עבד, accompagné du nom d'un roi, devait garder jusqu'à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle sa spécificité d'une titulature particulièrement prestigieuse attestant la haute position sociale de son propriétaire<sup>136</sup>.

L'observation des sceaux avec le titre עבד (*'bd*), qui contiennent des inscriptions mentionnant, d'une part, les prénoms des rois d'Israël et de Juda, et, d'autre part, le prénom du serviteur, nous conduit à la conclusion suivante: la haute fonction des personnes honorées de ce titre trouve sa confirmation dans la finesse de la représentation des motifs iconographiques ainsi que dans la richesse des matériaux utilisés pour réaliser les sceaux: pensons, notamment, aux pierres semi-précieuses et au cas unique de la pierre ordinaire. Une monture de valeur qui, peut-être, enchâssait d'autres sceaux des serviteurs cités, constituerait également un argument décisif en faveur de notre hypothèse. Autrement dit, l'aspect extérieur de ces objets appartenant aux gens d'un statut élevé refléterait l'aisance matérielle de leur style de vie.

Nous ne disposons pas de données pour soutenir la thèse que les possesseurs des sceaux inscrits du titre en *status constructus* avec le nom du roi se différencieraient des autres catégories de hauts fonctionnaires royaux sur le plan de la propriété. Il n'est pas, bien entendu, justifié de tirer des conclusions à partir des sceaux discutés ci-dessus. C'est pourquoi il nous semble légitime de rapprocher ces dignitaires, pour leur position socio-économique, du reste des ministres, et, par conséquent, de leur attribuer des moyens de subsistance semblables à ceux dont disposaient des עבד'ים (*'bdym*, "serviteurs") en général. Ces derniers jouissaient de terres accordés par le roi en récompense de leurs services (1 Sm 8, 14; 1 Sm 22, 7).

<sup>135</sup> J. Begrich cité par T. Mettinger, *Solomonic State Officials*, Lund 1971, p. 3; pour l'opinion d'un usage du titre *'bd* pour un haut dignitaire dès la fondation de monarchie jusqu'à l'exil voir: Lindhagen, op. cit., p. 75.

<sup>136</sup> Selon Lemaire l'usage de ce titre + NP d'un roi n'a pas dépassé le VIII<sup>e</sup> siècle, Lemaire, *Name...*, p. 59; si l'on acceptait la datation de l'empreinte sur une bulle חלקו עבד חזקיה (lyhwzrh bn hlq[hw 'bd hzqyh): "appartient à Yhwzrh fils de Hlq[hw serviteur d'Ezékias" proposée R. Hestrin et M. Dayagi-Mendels cette titulature serait encore utilisée au début même du VII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Hestrin, Dayagi, *A Seal Impression of a Servant of King Hezekiah*, IEJ 24, 1974, pp. 27-29; A hituv date cette bulle vers la fin du VIII<sup>e</sup> et le début du VII<sup>e</sup> siècles. A hituv, op. cit., p. 123.

C'était une forme de fiefs. À la lumière de 1 Sm 8, 14 il s'agissait de champs, de vignes et d'oliviers que le monarque avait pris sur le reste de la population israélite. Outre ces terres, ils bénéficiaient des taxes prélevées sur la population, définies par le terme de "dîme" (1 Sm 8, 15)<sup>137</sup>. S'ils vivaient uniquement de ces biens (les fiefs ne restant entre leurs mains que d'une façon temporaire), et si ceux-ci représentaient à peu près l'équivalent du travail effectué dans le domaine de l'administration, on pourrait les identifier comme couche sociale<sup>138</sup> et les rapprocher à titre d'illustration des employés modernes. Cependant, il est beaucoup plus probable qu'ils disposaient, outre des fiefs et des dîmes, de terres privées (Mi 2, 8; Os 5, 10)<sup>139</sup>. Ce dernier fait les rapprocherait alors de la classe des grands propriétaires terriens.

Toutefois, il nous faut nous méfier de la pensée commune qui incline à toujours associer une position élevée dans la société aux grandes propriétés. D'après la théorie sociologique que nous suivons dans cette étude, la propriété de biens matériels ne reste pas nécessairement la source unique de la position élevée. Selon M. Weber, elle peut être également une conséquence de l'appropriation autant des moyens de l'administration et du pouvoir socio-politique que de l'administration et du pouvoir mêmes<sup>140</sup>. Ainsi M. Weber oppose-t-il la notion de classe sociale à celle d'état social. Le pouvoir de ce dernier tout en se fondant de manière similaire à celui d'une classe, à savoir, sur le principe de la propriété privée, porte moins sur l'appropriation des moyens de production que sur l'appropriation des postes, des fonctions et des charges<sup>141</sup>. Bien qu'une position élevée puisse aller souvent de pair avec de grandes possessions, ce lien ne semble pas obligatoire. La théorie de M. Weber nous permet de mieux saisir une certaine autonomie des deux domaines (économie, pouvoir) se manifestant à certaines périodes de l'histoire d'Israël et de Juda. Nous pensons notamment que cette situation pouvait caractériser les débuts de la monarchie. Les *'bdym* de Saul pourraient s'attendre, précisément aux propriétés accordées par le roi comme conséquence de leur haute position une fois acquise grâce à leurs prouesses au cours des combats aux côtés du fils de Kish. Une situation similaire aurait pu exister au temps de David qui appa-

<sup>137</sup> ThWAT, cols. 998–999; les fiefs accordés aux hauts fonctionnaires royaux, cf. Mettinger, op. cit., p. 86.

<sup>138</sup> La théorie sociologique se sert de la notion de couche sociale pour différencier entre les groupes dont la source principale de leurs revenus provient d'autres domaines que celui de la production des biens matériels. Autrement dit, les couches sociales forment des groupes dont l'existence est liée au fonctionnement de l'état et d'autres institutions de type idéo-politique (loi, religion, etc.). S. Kozyr-Kowalski, *Klasy i stany. Max Weber a współczesne teorie stratyfikacji społecznej*, Warszawa 1979, pp. 215–216.

<sup>139</sup> Y. Aharoni, *Ostraca de Samarie*, dans: *Eretz Israel in the Biblical Period*, Jerusalem 1987 (Hébr.), p. 281; Rainey, *Towards a Precise Date for the Samaria Ostraca*, BASOR 272, 1988, pp. 71–72.

<sup>140</sup> M. Weber cité par Kozyr-Kowalski, op. cit., p. 139.

<sup>141</sup> Ibid., p. 141.

remment s'est entouré de gens non liés à la structure des tribus et des clans<sup>142</sup>, ce qui sous-entend qu'ils ne jouissaient pas de propriétés traditionnelles<sup>143</sup>. Comme dans le cas précédent, ils ont d'abord atteint une position élevée pour recevoir ensuite, en conséquence de celle-ci, des propriétés (des fiefs).

Un parallèle, proposé par M. Weber, entre les charges et les moyens de production qui tous deux peuvent devenir l'objet d'une propriété privée, se manifeste ici d'une manière particulière sous une transmission par héritage. L'histoire de Nabot nous fournit un exemple de l'héritage de la terre (1 R 21). Pour ce qui est de la charge, à la lumière des listes des membres du cabinet royal, il apparaît que p. ex. le poste de secrétaire se transmettait de père en fils. Car dans la liste des ministres de David elle est confiée à שרִיָּה (*śryh*) (2 Sm 8, 17) || שׁוֹשָׁן (*šwš'*) (1 Ch 18, 16) || שִׁיא (*šy'*) (2 Sm 20, 23), tandis que dans la liste des ministres de Salomon ce sont אֲלִיחֶרֶץ (*'lyhrp*) et אַחִיָּה (*'hyh*) les fils de שִׁישָׁן (*šyš'*) (1 Rois 4, 3) qui reçoivent ce poste<sup>144</sup>.

Pour revenir aux sceaux des ministres, on pourrait les voir précisément comme des signes de propriété des charges même si pour le moment il est difficile de prouver également la transmission par héritage de ces marques de leur haut statut. Ainsi nous présenteraient-ils les ministres comme les membres d'un état social.

Bien que nous ayons marqué une certaine autonomie des deux domaines (de l'économie et du pouvoir), ils pouvaient se chevaucher. Ainsi un membre du cabinet qui appartenait à l'état social des hauts fonctionnaires pourrait en même temps faire partie de la classe des grands propriétaires terriens.

Le titre עבד apparaît encore sur un autre sceau — biface dont les inscriptions indiquent qu'il s'agit d'un type de serviteur différent de celui discuté jusqu'à présent:

5. יהוה \* למקניו עבד. יהוה \* מקניו עבד (*lmqnyw 'bd. yhw h \* mqnyw 'bd. yhw h*)  
 “appartient à Miqueno, serviteur de YHWH; “Miqueno, serviteur de YHWH”  
 (fig. 24)

*Mqnyw* est qualifié de serviteur de Dieu et non d'un roi. Sur le revers du sceau on peut lire: יהוה \* למקניו עבד. (“appartient à Miqueno, serviteur. de YHWH”). Sur l'avant, on peut lire sur le sceau: יהוה \* מקניו עבד. (“Miqueno serviteur. de YHWH”). Il est intéressant d'attirer l'attention sur le signe séparant יהוה du titre עבד qui indique selon Cross — l'auteur de l'*editio princeps*<sup>145</sup> — qu'il s'agit du

<sup>142</sup> “David depended heavily in his government on groups whose allegiance would have been directed more toward the king than toward clan and tribal structure”. J. M. Miller, J. Hayes, *A History of Ancient Israel and Juda*, London 1986, p. 186.

<sup>143</sup> Peut-être le passage en 1 Sm 22, 2 serait-il une indication en faveur d'une telle hypothèse.

<sup>144</sup> Les noms שרִיָּה, שׁוֹשָׁן et שִׁיא représentent probablement les variantes du même nom. J. M. Miller, J. Hayes, op. cit., p. 187; par ailleurs les noms שִׁישָׁן et שִׁיא sont identiques. M. Noth, *Könige 1*, “Biblischer Kommentar. Altes Testament”, Neukirchen-Vluyn 1968, p. 63.

<sup>145</sup> Cross, op. cit., pp. 55-63.

titre et non du patronyme. Le sceau de jaspe rouge veiné de blanc comprend une perforation selon la longueur. Ses dimensions sont les suivantes: 11,5×7, 5×4,5 mm. C'est le premier sceau cité qui ne comprenne pas de représentation iconographique. Il est possible que la présence du tétragramme dans l'inscription explique l'absence de décoration. On peut rappeler que déjà Garbini avait mis en évidence la tendance à éviter les ornements sur les sceaux dont le propriétaire est porteur d'un nom théophore<sup>146</sup>.

Le problème majeur pour l'analyse de la position socio-économique de Miqueno consiste en l'interprétation de sa fonction qui n'est pas claire. On a beaucoup écrit au sujet d'*'bd YHWH*, surtout quant à son sens dans le Deutero-Ésaïe. Selon certains, ce titre signifiait au départ la charge royale parce que David apparaîtrait comme *'bd YHWH* et, ensuite, on a défini ainsi les prophètes. Cross n'est pas d'accord avec cette opinion. En effet, à la lumière des sources ouest-sémitiques, on remarquera que le titre *'bd + nom propre de la divinité* était souvent utilisé en se référant aux employés sacerdotaux ("priestly officials"). Tous ceux qui exerçaient une activité sacrée: le roi, le prophète, le devin, le prêtre, le chanteur pourrait se voir nommé à l'aide du syntagme *'bd + nom propre de la divinité*. En outre Cross souligne, en faveur de sa thèse, que sur les inscriptions, le monarque utilise d'habitude le titre *mlk* — "roi". En Juda sont connus par exemple des empreintes *lammelek* ("appartient au roi", *infra*).

Si le titre *'bd YHWH* semble se référer aux gens liés au temple, ne peut-on, néanmoins préciser la fonction exercée par Miqueno? Cross fait ressortir le caractère non-figuratif, plein de simplicité de ce sceau qui est lié à l'extraordinaire élégance de sa réalisation. Ce fait indique qu'il devait appartenir à un haut fonctionnaire du culte. Il faut néanmoins exclure le grand prêtre qui était revêtu d'un titre particulier *hakkohen haggadol*, comme c'était le cas des prêtres hasmonéens. Il est cependant possible qu'il s'agisse de quelqu'un dont le rang était comparable à celui d'un grand prêtre, notamment quelqu'un qui réunissait la fonction de voyant et de devin tout en ayant, en même temps, la fonction d'un musicien et d'un chanteur. Selon Cross, Miqueno aurait pu être à la tête des chanteurs du temple; il s'appuie sur le fait que dans la Bible, la personne portant ce nom, dans la version *מקני'הו* (*mqnyhw*)<sup>147</sup>, appartenait au groupe des douze musiciens et chanteurs du temple (1 Ch 15, 18. 21). Un argument en faveur de la fonction d'*'bd. YHWH* en tant que chanteur serait, selon Cross, le Ps 135, 1 où ceux qui sont définis comme *עבדי 'הוה* (*'bdy YHWH*) sont invités à louer Dieu<sup>148</sup>. L'institution

<sup>146</sup> Garbini, op. cit., pp. 172-173.

<sup>147</sup> La version biblique de ce nom est connu par le sceau *lmqnyhw [b]n yhwmlk* du VII<sup>e</sup> siècle av, J.-C., mais aussi par un ostracon d'Arad. Le sens de ce nom peut être interprété de la manière suivante: "la création de Dieu" ou "la propriété de Dieu". Cross opte pour la première signification. Ici, la racine *qnh* garderait son sens premier *l qnh šmym w'rs*: "Dieu, Créateur du ciel et de la terre" (Gen 14, 19. 22). Cross, op. cit., p. 56.

<sup>148</sup> Ibid., pp. 55-63.

de chantres remonte à la lumière du Chroniste, à l'époque davidique (1 Ch 16, 4) lorsque, après le transfert de l'arche à Jérusalem, le rôle de ses porteurs a cessé et les lévites qui assuraient cette tâche n'avaient plus à remplir leur office habituel (1 Ch 23, 25-26, cf. 2 Ch 35, 3). David affecta une partie d'entre eux au service choral (1 Ch 16, 4)<sup>149</sup>.

L'association des chantres aux lévites, jette quelque lumière sur les sources de revenus des premiers. Rappelons que la tribu sacerdotale de Lévi n'a pas reçu d'héritage comme les autres tribus d'Israël (Dtr 18, 1; Nb 18, 20; Jos 13, 14. 33; 14, 3-4; 18, 7) en raison de ses fonctions dans le domaine du culte. Les lévites vivaient des dîmes (Nb 18, 21-24) et des biens pris dans les différentes tribus comprenant des villes dites "lévitiques" et des champs autour de ces villes (*migrašim*) pour leurs troupeaux et leur propriété acquise (*lemiqnehem uleqinyanam*: Jos 14, 4; cf.: Nb 35, 1-8; Jos 21, 1-42; 1 Ch 6, 39-66)<sup>150</sup>. Le texte sur les maisons dans les villes lévitiques ainsi que sur les champs autour de ces villes (Lv 25, 32-34), dans lequel il est question de la prohibition de la vente perpétuelle de ces biens suggère qu'il s'agissait d'une garantie de moyens de leurs subsistances continus et réguliers. G. Ahlström considère ces champs comme un paiement versé aux serviteurs sacrés et civils<sup>151</sup>.

Si l'on pouvait associer Miqueno aux lévites, il représenterait donc, un type d'employé payé pour son service et par delà même restant membre de la couche sociale (*supra*) des fonctionnaires du temple. Cependant la beauté de son sceau qui indique que son possesseur était quelqu'un d'éminent s'oppose à une telle interprétation et signale l'appartenance de Miqueno également à l'état social des hauts fonctionnaires — possesseurs des charges. Cette appartenance se manifesterait à travers son titre (dont le sceau confirme la propriété) d'une manière similaire à quelques ministres. C'est précisément la beauté exceptionnelle de cet objet qui a conduit Cross à penser que Miqueno devait, précisément, occuper un poste élevé dans le temple (*supra*). Il est intéressant de remarquer un certain parallélisme dans l'usage du titre עבד que présentent les sceaux en question. De même que cette titulature à l'égard des ministres royaux paraissait particulièrement honorable, une dignité semblable serait attachée à ce titre par la hiérarchie du temple.

Le problème des relations entre les fonctionnaires de la cour et les personnes au service du temple se retrouve avec le sceau suivant qui appartenait à quelqu'un du même domaine que Miqueno ce que nous pouvons supposer à partir du titre inscrit sur la légende:

6. זכריו כהן דאר \* לצדק בן מכה (lšdq bn mk' \* [l] žkryw khn d'r) "appartient à Sadoq fils de Mika"\* ["appartient à Ze] kharyo prêtre de Dor" (fig. 25)

<sup>149</sup> de Vaux, *Les institutions de l'Ancien Testament*, vol. II, Paris 1991, p. 259.

<sup>150</sup> Ibid., p. 216.

<sup>151</sup> Ahlström, *Royal Administration and National Religion in Ancient Palestine*, Leiden 1982, p. 50.

Ce sceau biface, réalisé dans un très beau calcaire coloré contient une perforation. Il possède les dimensions suivantes: 17×13×5 mm. Un *uraeus* ailé orne la partie où se trouve l'inscription: "[appartient à Ze] kharyo prêtre de Dor" (fig. 12). Zekharyo serait prêtre dans une ville transformée par Salomon en capitale d'un des douze districts (1 R 4, 11). Pourtant, la Bible ne donne aucune information sur un sanctuaire à Dor; de même, les fouilles archéologiques n'en ont jusqu'à présent révélé aucune trace. Seul le sceau du prêtre de Dor suggère la présence d'un temple à cet endroit. La Bible confirme l'existence de sanctuaires dits royaux, à l'époque de la monarchie, par exemple: à Béthel nommé dans Am 7, 13: **מִקְדָּשׁ-מֶלֶךְ** (*mqdš-mlk*) ce qui signifie "temple du roi". Le prêtre de ce sanctuaire, Amasyah: persécuteur de prophète, avait la charge de fonctionnaire veillant, entre autres, sur la sécurité du souverain. Le parallélisme des titres **כֹּהֵן בֵּית-אֵל** (*khn byt-'l*) et **כֹּהֵן דָּר** (*khn d'r*)<sup>152</sup> permet de supposer que le propriétaire de ce sceau était également le prêtre officiel de ce sanctuaire qui, peut-être, sera un jour découvert par les archéologues. Vu sa charge de fonctionnaire royal **כֹּהֵן דָּר** aurait pu jouir d'une propriété terrienne (un fief) qu'il aurait reçu à l'instar d'autres fonctionnaires en récompense de leurs services<sup>153</sup>. Peut-être, le motif d'*uraeus* ailé décorant le sceau de *khn d'r*, et également visible sur deux autres sceaux israélites **לְאֲבִי** et **שְׁבִנָּא** sans mention que ses propriétaires s'occupaient du culte, serait-il un indice qu'effectivement *khn d'r* aurait pu utiliser ce sceau dans son travail en tant que fonctionnaire royal.

On peut supposer qu'outre le fief, *khn d'r* vivait aussi de sacrifices en accord avec le règlement des moyens de subsistances des prêtres (Dtr 18, 3). Exercer une activité dans le domaine du sanctuaire serait un trait commun entre Miqueyo et Zekharyo. Pour cette raison, on aurait tendance de les situer à l'intérieur de la même couche sociale. Cependant, Zekharyo probablement engagé aussi dans l'administration royale dans la capitale du district et par conséquent jouissant d'un fief, ferait en même temps partie de la classe/état social des fonctionnaires royaux. Des détails concernant l'importance de ces deux sources de revenus permettraient de clarifier la question de la collectivité à laquelle il s'identifiait le plus.

Après avoir essayé d'interpréter la signification sociologique des titres sur quelques sceaux israélites, la question suivante s'impose d'emblée: les autres sceaux dont les inscriptions ne mentionnent pas de titres de leur propriétaires appartenaient-ils également aux fonctionnaires? Si la réponse était positive nous disposerions ainsi d'une source d'information supplémentaire sur cette collectivité. La question est d'autant plus justifiée que nous connaissons quelques sceaux sans titres dont l'appartenance aux fonctionnaires ou même au roi est indiscutable.

<sup>152</sup> Avigad, *The Priest of Dor*, IEJ 25, 1975, p. 104.

<sup>153</sup> En ce qui concerne Amasyah, Mettinger est d'avis qu'en tant que grand prêtre à Béthel, il jouissait d'un fief accordé par le roi (Am 7, 17) d'une manière similaire à Abiathar (1 R 2, 26). Mettinger, op. cit., p. 86.

Il suffit de signaler les trois cachets d'Elyashib fils d'Eshyahu<sup>154</sup> dont nous savons, à partir d'ostraca trouvés sur le même lieu qu'il administrait de magasins à Arad<sup>155</sup>. On se retrouve, pareillement, avec une absence de mention de la fonction sur l'empreinte du cachet לבררכב בר פנמו (*lbrrk b r pnmw*) d'un roi araméen, où l'on n'a gravé que le nom du souverain et de son père<sup>156</sup>. Ce phénomène indique que le titre n'est pas un critère unique pour l'attribution d'un sceau à un fonctionnaire.

### Iconographie des sceaux de fonctionnaires

On peut se demander si l'iconographie ne contient pas certaines informations révélatrices, d'une part, de l'accomplissement du travail des propriétaires de sceaux au sein de l'administration du palais et, d'autre part, des différences socio-économiques de cette collectivité. La sigillographie connaît des tentations d'établissement de liens étroits entre la fonction du propriétaire et la décoration qui orne son sceau. P. Bordreuil croit, par exemple, que la représentation d'un homme passant, un bras levé, tenant dans l'autre main un sceptre ou un bâton est le motif caractéristique des sceaux appartenant aux "dignitaires" ou aux rois, dans le cas d'une présentation de ces personnes avec une couronne<sup>157</sup>. Dans notre recueil de sceaux du royaume du nord, le motif du personnage avec un sceptre ornait deux sceaux, traités plus haut, qui appartenaient aux dignitaires. Dans la glyptique israélite, ce motif iconographique apparaît aussi sur des sceaux où le titre עבד n'a pas été gravé. Prenons l'exemple du sceau חלבי (*ḥbly*) (fig. 10), d'ailleurs très semblable au scaraboïde לעבדי עבד הושע (*l'bdy 'bd hwš'*) (*supra*). L'habit égyptisant du personnage mérite notre attention: contrairement à לעבדי עבד הושע, il est fait d'une courte jupe et d'une courte perruque; mais de même que עבדי il lève la main droite en signe de bénédiction, par contre dans la main gauche, il tient une espèce de support, alors que עבדי avait dans sa main un sceptre de papyrus. Ce sceptre est placé sur le sceau חלבי derrière le personnage. La ressemblance entre nos deux scaraboïdes a conduit A. Lemaire à formuler l'hypothèse qu'ils furent produits dans le même atelier de Samarie et peut-être par le même artiste<sup>158</sup>.

<sup>154</sup> Y. Aharoni et al., *Arad Inscriptions*, Jerusalem 1981, n°105, n°106, n°107.

<sup>155</sup> Ibid., nos 1-12; n°14, n°24.

<sup>156</sup> *Studies...*, p. 89; *Encyclopaedia Biblica* I, (Hébr.), col. 585.

<sup>157</sup> P. Bordreuil cite vingt sceaux de "dignitaires" et dix sceaux royaux. Bordreuil, *Inscriptions sigillaires ouest-sémitiques...*, p. 21-23; une bibliographie plus complète voir: J. Elayi, *Les sceaux ouest-sémitiques "royaux": mythe ou réalité?* dans: "Quaderni ticinesi di numismatica e antichità classica" 24, 1995, pp. 39-71.

<sup>158</sup> Lemaire, *Name...*, p. 51.

L'autre exemple d'un motif proche est le scaraboïde de cornaline rouge que se trouve au musée de Berlin. L'inscription n'indique que le nom du propriétaire פקח (*pqh*) (fig. 8) sans aucune allusion à sa fonction ou au nom de son souverain. Sur ce sceau de très petites dimensions (15×10 mm), on peut reconnaître le personnage d'un homme passant à gauche, portant une perruque égyptienne, vêtu d'une courte tunique et d'un long manteau. L'homme tient dans la main droite, levée, une lance; la position de la main gauche n'est pas connue suite la destruction partielle de l'objet. Devant le personnage se trouve un motif "bifurquant" difficile à définir<sup>159</sup>. Le sceau de composition verticale voit l'inscription placée derrière le personnage, tout comme le sceau לשבניו, mais à la différence de חבלי, où elle a été gravée en exergue. Selon P. Bordreuil le nom פקח est celui de l'avant dernier roi d'Israël, mais puisque le personnage ne porte pas de couronne, le scaraboïde pourrait lui avoir appartenu avant qu'il ne détrône le roi d'Israël Pégahya qu'il servait comme שלישי (*šlyš*, "troisième") (2 R 15, 25). Il est difficile de préciser s'il s'agissait du "troisième" occupant du char royal ou d'un officier de troisième rang. Toujours selon le même auteur, la présentation de פקח avec une lance suggère qu'au cours d'une bataille, il a pu être l'écuyer chargé de la protection du roi et, par la suite, exercer cette fonction pendant les deux années de règne de Pégahya (cf. 2 R, 2. 17)<sup>160</sup>.

Le motif iconographique du personnage debout, une main levée n'est pas repris, comme le signale Bordreuil, sur tous les sceaux de fonctionnaires. Par exemple, il est absent des sceaux traités plus haut, notamment, de celui d'Abyo le serviteur d'Ozias et de celui appartenant à Shema' le serviteur de Jéroboam et, encore, de quelques autres sceaux (Yehozarah - "serviteur" d'Ezékias, Nursi — "serviteur" d'Attarshumki<sup>161</sup>). Néanmoins, il apparaît sur le sceau portant l'inscription "appartient à Eshna". Selon P. Bordreuil, l'autre sceau orné d'un uraeus, et comprenant l'inscription "appartient à Eshna 'serviteur' d'Akhaz", était possédé par la même personne. L'auteur confrontant deux sceaux: celui d'Eshna et le scaraboïde biface de Shubnayo dont on a déjà parlé, avance l'hypothèse que d'autres fonctionnaires avaient deux sceaux à leur disposition. Sur l'un deux, se retrouverait ce personnage avec un sceptre<sup>162</sup>.

Cette hypothèse que l'iconographie symboliserait la fonction exercée par le propriétaire du sceau, bien que probable, appelle des réserves. En effet, nous n'avons pas la certitude de l'utilisation systématique par les fonctionnaires de sceaux à double face, sur l'avers ou le revers desquels on trouverait le motif

<sup>159</sup> Bordreuil, *Inscriptions sigillaires ouest-sémitiques...*, p. 27-28; Id., *A Note...*, pp. 54-55.

<sup>160</sup> Cette identification du propriétaire du sceau vigoureusement critiqué par Elayi, op. cit., pp. 49-50, 53-54.

<sup>161</sup> Roi d'Arpad, père de Matat'el. Bordreuil, *Inscriptions sigillaires ouest-sémitiques...*, p. 23.

<sup>162</sup> Ibid., p. 23.

mentionné ou de deux sceaux dont l'un comprendrait cette iconographie caractéristique<sup>163</sup>. Les doutes ne peuvent que croître face à la pénurie d'arguments qui permettraient l'attribution des sceaux d'Eshna à la même personne<sup>164</sup>. De surcroît, un nouveau problème surgit pour d'autres motifs, par exemple: le lion, lorsqu'on veut en faire un critère d'attribution des sceaux aux dignitaires. En partant du même principe, on pourrait attribuer aux fonctionnaires les sceaux avec la représentation d'un lion, étant donné qu'un lion orne le sceau de Shema. On peut soulever la question si le fait de présenter cet animal sur le sceau de Shema, serviteur de Jéroboam, signifie que les autres sceaux avec ce motif mais dépourvus de toute mention du titre du propriétaire, appartenaient à de hauts fonctionnaires. On pourrait mettre en parallèle la collection des sceaux représentant des personnages avec un sceptre de P. Bordreuil et celle des lions dont les ressemblances, en ce qui concerne la représentation du lion, sont communément reconnues<sup>165</sup>.

La manière de présenter le lion sur ces sceaux (figs. 2 et 3-6)<sup>166</sup> révèle beaucoup de traits communs avec le sceau de Shema' (figs. 1).

Puisque le lion appartient à la symbolique du pouvoir royal<sup>167</sup>, on peut s'attendre à ce qu'il orne les sceaux des fonctionnaires royaux pour souligner leur lien avec le palais ce qui inclinerait à un respect plus grand des ordres qu'ils donnent. Les ressemblances éclatantes entre ces sceaux et celui du serviteur de Jéroboam II auraient pu être pris comme argument que ses possesseurs faisaient partie du cabinet du roi. Mais, les preuves suffisantes en faveur de cette thèse nous manquent.

Malgré les difficultés rencontrées pour étayer l'hypothèse d'un lien direct entre l'iconographie d'un sceau et la charge occupée par son propriétaire, il ne nous est pas possible de nier que les motifs présents sur les sceaux n'apportent pas un éclairage salutaire sur la question traitée. Nous avons déjà partiellement attiré

<sup>163</sup> J. Elayi cite un exemple d'un sceau biface (aniconique) à deux usages différents, daté du VII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. [*pl'yhw (bn) mttyhw*, "Pl'hw, (fils de) Mttyhw" et *pl'yhw 'sr 'l hms*, "Pl'yhw, chef de la corvée"] et les deux bulles de la fin du II<sup>e</sup>/début du I<sup>e</sup> siècle av. J.-C. [*yhwntn mlk*, "Yhwntn, (le) roi" et *yntn [kh]n gdl yršlm m* "Yntn, grand [prêt]re de Jérusalem m"], ces dernières appartenant vraisemblablement à Alexandre Jannée. Cependant "ces exemples, isolés et appartenant à des cultures et/ou à des époques différentes, ne suffisent pas pour étayer la théorie de l'utilisation de deux sceaux, ou d'un double sceau, par les rois et les dignitaires (avec nom + image du propriétaire et avec nom + fonction), qui reste sans aucun fondement dans l'état actuel de la documentation". Elayi, op. cit., p. 46.

<sup>164</sup> "...il n'y a aucune raison paléographique ni iconographique pour relier les deux sceaux". Elayi, op. cit., p. 45.

<sup>165</sup> Lemaire, *Trois...*, pp. 13-16; Avigad, *A New Seal...*, pp. 33\*-35\*.

<sup>166</sup> עֲלָה (*'lh*): "Alah" (fig. 2) Lemaire, *Nouveau...*, pp. 67-69, pl. II, n° 1; עֲשָׂנִאל (*'šn'l*): "Aszniel" (fig. 5) Lemaire, *Trois...*, pp. 13-15; לְחָנָן (*lhnn*): "Appartient à Hanan" (fig. 17), ibid., pp. 14-15, pl. II; לְחָנָאֵל (*ltn'l*): "Appartient à Tanael" (fig. 3) Avigad, *Three...*, p. 52; נֵרִי (*nry*): "Neri" (fig. 6); Avigad, *A New Seal...*, pp. 33\*-36\*.

<sup>167</sup> Ahlström, op. cit., s. 209.

l'attention sur ce fait soulignant la convergence de l'apparition du titre עבד dans les inscriptions des sceaux avec la finesse de la facture de la décoration. Ajoutons que la découverte, sur des plaques d'ivoire ornant des meubles, de motifs iconographiques semblables à ceux qui se retrouvent sur quelques sceaux de cette collection, apporte un éclairage prépondérant au problème qui nous occupe. Cela concerne principalement le motif d'origine phénicienne, à savoir celui d'un sphinx ailé à tête d'homme<sup>168</sup> dont une variante est un sphinx ailé à tête de faucon, appelé griffon, qui apparaît souvent sur les sceaux du royaume du nord. Les fouilles archéologiques faites à l'emplacement des palais de Nimrud et d'Arslan Tash ont dévoilé la célèbre collection de décorations en ivoire qui était à l'époque le symbole du luxe. Notre recueil des sceaux israélites comprend treize sceaux avec ce motif, en voici quelques exemples<sup>169</sup>:

לחפפיו (fig. 30)

Ce scaraboïde a été réalisé en cornaline. Le griffon y est présenté avec la double couronne d'Égypte ainsi qu'avec le pagne caractéristique, la queue dressée et recourbée. Il est tourné vers la droite. L'artiste a placé devant lui le signe de vie d'Égypte et, sans la ligne de séparation, au dessous de cette représentation, l'inscription: לחפפיו. La terminaison יו indique le lien du nom avec la langue hébraïque du royaume du nord.

לאבא

Selon A. Lemaire ce sceau est un exemplaire de la même série, toutefois, le griffon est tourné vers la droite et séparé de l'inscription par une ligne. À l'endroit où l'on trouve d'habitude le signe de vie sont placés des hieroglyphes. Comme précédemment, le sphinx ailé porte la double couronne d'Égypte et le pagne caractéristique<sup>170</sup>.

לשלמת (fig. 34)

Ce scaraboïde exécuté avec une extraordinaire finesse et placé dans une monture datant probablement du XIXe siècle, fait partie du petit nombre de sceaux hébraïques qui représentent un sphinx ailé à tête d'homme. A. Lemaire le nomme au moyen de l'expression "kerub égyptisant". Comme plus haut, on retrouve sur la tête du sphinx la double couronne d'Égypte et devant lui le signe

<sup>168</sup> Lemaire constate que le sphinx marchant constitue un motif bien connu dans l'iconographie du Proche-Orient, par exemple on le voit sur un ortostate de Damas, sur le plâtre d'un mur inscrit de Deir 'Alla, ainsi que sur de nombreux ivoires; surtout ceux de Nimrud et de Samarie, qu'on peut attribuer à l'école phénico-israélite de la première moitié du VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C., Lemaire, *Sept...*, p. 64.

<sup>169</sup> On trouvera le reste des sceaux portant le même motif, dans notre recueil: חמן (hmn), פקחי, אחיו (hyw pqhy), לאסר (l'sp), לזכר הושע (lzkv hws'), יחוק (yhvq), לרפא (lrp'), לגגי (lgyy), לרמע (lrm'), להושע (lhws'), לשמע (lsm').

<sup>170</sup> Lemaire, *Cinq...*, p. 98, n°5; G n°5; R. Giveon, *Two New Hebrew Seals and Their Iconographic Background*, PEQ 1961, p. 39.

de vie. Bien que le sceau de Shelomit soit l'une des très rares représentations de sphinx en Israël, beaucoup plus fréquente dans les pays voisins, la composition, la facture de la gravure du sphinx et les éléments mentionnés plus haut comme le signe de vie et la double couronne d'Égypte démontrent une forte parenté avec les sphinx ailés à tête de faucon (*supra*), qui sont attribués aux ateliers de Samarie et datent, plus au moins du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>171</sup>.

On peut encore mentionner un autre motif représenté également sur les ivoires de Samarie: un enfant sur une fleur<sup>172</sup> qui fut choisi comme décoration du sceau לַעֲשׂוֹ בֶן יוֹקָם (*supra*) et d'un autre cachet israélite (biface) אֲבִי עֶבֶד עֲזִי (fig. 13b).

Le choix du griffon ou d'un sphinx ailé à tête humaine ou bien d'un enfant sur une fleur comme décoration des sceaux témoignerait d'une prédilection de ses possesseurs pour les fins motifs caractéristiques de la culture cosmopolite de la cour. On pourrait considérer ce goût recherché comme l'un des arguments en faveur de l'hypothèse selon laquelle les utilisateurs de ces motifs appartenaient à une caste de hauts fonctionnaires familiarisée avec les canons de l'art raffiné. La décoration des sceaux, dans les ateliers de Samarie, avec les motifs que l'on rencontre sur les ornements en ivoire, comme reflet de richesse et de luxe, trouve son attestation dans le Livre d'Amos qui stigmatisait les fonctionnaires habitant dans la capitale d'Israël parce que, au cours de leurs banquets, ils s'allongeaient sur des lits en ivoire (cela veut dire ornés de plaques de cette matière) (6, 4).

À titre de résumé de cette partie une remarque s'impose: quoique les motifs iconographiques définis ne symbolisent pas de fonctions particulières, ils fournissent certaines informations sociologiques lorsque l'on prend en considération la popularité de certains d'entre eux dans les entourages sociaux définis. Autrement dit, ils parlent peu au sujet du genre de fonction exercée par les propriétaires de ces sceaux mais davantage au sujet de leur position socio-économique. Nous pouvons donc parler d'un rôle indirect de l'iconographie dans la recherche du classement des fonctionnaires. Il nous paraît légitime d'approcher, sociologiquement parlant (au point de vue des rapports de propriété), les propriétaires des sceaux réalisés dans la plupart de cas en pierres sémi-précieuses et exécutés avec une grande finesse, de hauts fonctionnaires.

### Les empreintes sur les anses de jarres

Les quatre empreintes sur jarres de notre recueil לִידְעִי, לַעֲמַדִּי (2 x), זְכַרְיָו, faites par des sceaux aniconiques et inscrits uniquement du nom du propriétaire

<sup>171</sup> Lemaire, *Sept...*, pp. 64-67.

<sup>172</sup> J. W. Crowfoot, G. M. Crowfoot, *Early Ivories from Samaria. Samaria — Sebaste* vol. 2, London 1938, pl. 1 (1-3).

semblent indiquer l'existence d'une autre catégorie de fonctionnaires que celle traitée jusqu'à présent. Afin d'éclairer ce problème, il faut évoquer avant tout les découvertes dans la région de Juda, qui ont jeté une lumière nouvelle sur le lien entre des empreintes sur les jarres faites par les sceaux dont les inscriptions ne contenaient que les noms propres du propriétaire, éventuellement son patronyme, qualifiés pour cette raison "privés" et les empreintes officielles *lmlk* ("appartient au roi")<sup>173</sup>. Cette relation fut signalée antérieurement, mais c'est au moment de la découverte de quelques empreintes, dites "privées" regroupées, sur les mêmes jarres, avec les empreintes officielles dites *lmlk* qu'elle a pu être confirmée<sup>174</sup>. Il s'agit surtout des jarres trouvées à Lakish. L'une d'entre elle portait sur deux anses des empreintes du sceau **למלך** (*lmlk*) tandis que la troisième fut imprimée d'un sceau "privé", le nom du propriétaire restant illisible<sup>175</sup>. Deux anses de la seconde jarre portaient des empreintes du sceau royal **למלך סוכה** (*lmlk, swkh*) tandis que les deux autres proviennent des sceaux privés inscrits du nom **אחימלך משלם** (*mšlm'hymlk*)<sup>176</sup>. En s'appuyant sur cette découverte et encore d'autres, R. Hestrin et M. Dayagi ont proposé que les sceaux inscrits uniquement du nom propre (sans titre) pourraient être attribués au personnel de l'administration gérant les magasins à huile et à vin (1 Ch 27, 27-28)<sup>177</sup>. Il est à noter que ces auteurs lient tous les sceaux sans titres à cette catégorie de fonctionnaires tandis que nous leur attribuons uniquement les empreintes sur les anses de jarre. Cette nuance est une conséquence de notre remarque faite plus haut que les sceaux

<sup>173</sup> D. Ussishkin, *Royal Storage Jars and Private Seal Impression*, BASOR 223, 1976, pp. 1-13.

<sup>174</sup> Les nombreuses empreintes de sceaux royaux *lmlk*, trouvées sur le territoire de Juda avec l'addition des quatre villes: Hebron, Sokho, Zif, Mmšt ont été probablement liées à l'accumulation de vivres à l'époque du règne d'Ezekias à l'approche du danger de l'attaque assyrienne. N. Na'amán, *Hezekiah's Fortified Cities and LMLK Stamps*, BASOR 261, 1986, pp. 5-21.

<sup>175</sup> N° 10074. Ussishkin, op. cit., p. 1.

<sup>176</sup> N° 10456, ibid., p. 1.

<sup>177</sup> Sur la plupart des bulles découvertes dans une jarre à Lakish, dans une des pièces qui servaient de magasin, on voit le nom du propriétaire. Cependant, l'une d'elle comprenait outre le nom propre le titre du propriétaire **עבד המלך** (*'bd hmlk*) "serviteur du roi" ou **בן המלך** (*bn hmlk*) "fils du roi"; sur l'anse d'une jarre trouvée à Ramat Rahel il y a une empreinte de sceau avec des noms propres, parmi lesquels le deuxième est probablement un patronyme **נרם שבנא** (*nr' šbn'*) à côté du sceau **למלך חברך** (*lmlk hbrn*), "appartient au roi, Hebron". HD pp.14-15; étant donné le caractère officiel des sceaux inscrits uniquement du nom propre (sans titre) Hestrin prend ses distances par rapport à la qualification de ces objets sous le terme de sceaux "privés". Hestrin, op. cit., p. 52; tout récemment G. Barkay et A. Vaughin en reconsidérant l'empreinte sur l'anse de jarre nr 10074, proposent de définir ce genre d'empreintes sous le terme d'"official" au lieu de "private" étant donné que "recent research has shown that these impressions belong to officials in Hezekiah's kingdom and not to private individuals". Barkay, Vaughin, *An official Seal Impression from Lackish Reconsidered*, "Tel Aviv" 22 (1), 1995, n°1, p. 94.

dont l'inscription ne contient que le nom propre mais qui sont décorés, pourraient appartenir aussi aux grands fonctionnaires.

Bien que nous ne disposions pas jusqu'à présent de parallèles aux empreintes officielles *lmlk* dans le royaume d'Israël et, encore moins, d'exemples des empreintes *lmlk* et "privées" sur une même jarre, on ne peut exclure que les quatre empreintes dans notre recueil servaient aussi aux fonctionnaires qui s'occupaient de la gestion des magasins.

Un indice dans cette direction serait l'empreinte לַעֲמַדְיֹ ( "Appartient à Immadyo" ) (fig. 36) sur l'anse d'une jarre trouvée dans le secteur d'une enceinte cultuelle à Dan. L'hypothèse que le propriétaire du sceau pourrait être fonctionnaire a été avancée par A. Biran à partir du contexte archéologique dans lequel cette anse s'est dévoilée<sup>178</sup>. On l'a découverte, notamment, dans la pièce n° 9024 localisée ca 15 m. au nord d'une chambre appelée "the altar room". A. Biran n'est pas sûr que cette pièce a été liée au culte, mais le fait qu'elle touchait la muraille du sanctuaire n'exclut pas cette possibilité. Pour cette raison, A. Biran suggère que perhaps Immadyo was "an officiating functionary at the sanctuary"<sup>179</sup>. Il avance qu'Immadyo était habitant de Dan, peut-être, prêtre ou un des officiants les plus importants du sanctuaire. Pour lui ce n'est pas par hasard si cette anse de jarre a été trouvée dans cette pièce, car celle-ci servait de magasin, placé dans le "bureau" (*lškh*) d'Immadyo. Cette interprétation de la fonction de la chambre s'inscrit dans l'opinion générale de Biran au sujet de l'ensemble des bâtiments (dont le n°9024 fait partie), découverts à côté de la *bamah*. C'étaient selon lui des locaux connus de la Bible où il est question d'une chambre (*lškh*) du fils de Hannan et d'autres (Jer 35, 4; Ne 13, 8). Pour appuyer la suggestion qu'Immadyo était habitant de Dan et avait son bureau dans l'enceinte cultuelle<sup>180</sup>, A. Biran cite une seconde empreinte לַעֲמַדְיֹ ( "appartient à Immadyo" ) sur l'anse d'une jarre, trouvée à une certaine distance de l'enceinte cultuelle au sud du site. Selon le fouilleur, la similarité des lettres ל ע מ ainsi que la forme de ces empreintes indiquent qu'elles proviennent du même sceau<sup>181</sup>.

Une troisième empreinte זַכְרְיָו (*zkryw*) "Zekharyo" trouvée dans le secteur B à Tel Dan<sup>182</sup> était liée, selon A. Biran, à l'administration des magasins: "It is probably pure coincidence that the name of the owner of the vessel is also the name of a contemporary king, but perhaps this amphora did after all come from the royal stores"<sup>183</sup>.

<sup>178</sup> Biran, *The Biblical Dan*, Jerusalem, 1994, pp. 199-201.

<sup>179</sup> Ibid., p. 201.

<sup>180</sup> Et non, quelqu'un arrivé à Dan pour apporter des offrandes ce qui changerait la portée de l'empreinte de son sceau sur les anses et par conséquent l'interprétation de sa position.

<sup>181</sup> Biran, *A Mace-Head...*, pp. 16-17.

<sup>182</sup> Id., *Tel Dan* 1987, 1988, IEJ 29, 1989, p. 93.

<sup>183</sup> Id., *The Biblical...*, p. 255.

De même que nous avons considéré quelques traits de l'aspect extérieur des sceaux confirmant que leur propriétaires pourraient être des grands fonctionnaires, il reste à nous arrêter quelques instants sur l'apparence des empreintes discutées plus haut et encore d'une quatrième לִידְעִי (*lyd'yw*) "appartient à Yid'yo", trouvée à Samarie<sup>184</sup>. Ces empreintes font penser que les sceaux qui les ont imprimés n'étaient pas particulièrement recherchés. Nous n'y observons pas de finesse dans la réalisation. Ils ne portent aucun motif iconographique. Les lettres des inscriptions sont assez grossières, et de dimensions inégales. Il suffit de citer les deux lettres de י sur l'empreinte לִידְעִי, la longueur de ד et י sur l'empreinte לִיעַמְדִי et la position des lettres ו et ך par rapport à l'axe de l'inscription. Dès lors, R. Hestrin a songé que "some of these seals were made on the spot for the official by someone who was not an expert gem-cutter, though he must have been literate"<sup>185</sup>. De plus il n'est pas exclu que certains sceaux ont été réalisés en bois dont pourraient témoigner les traces parallèles du bois sur une des estampilles publiées récemment<sup>186</sup>. Le fait qu'aucun sceau utilisé pour estampiller les jarres n'a pas été retrouvé ne serait-il une indication vers la même direction?

Apparemment les sceaux d'où proviennent quelques empreintes discutées dans cet article n'ont été utilisés que pour les besoins pratiques de l'administration et par conséquent il est plus justifié de les attribuer aux administrateurs veillant sur les magasins qu'aux grands fonctionnaires dont les sceaux représentaient aussi une marque de prestige.

En ce qui concerne leurs revenus, il est difficile de tirer une quelconque conclusion. On peut seulement supposer que leur position socio-économique devait différer de celle de grands fonctionnaires p. ex. leurs lots de terre pourraient être plus petits, leur permettant de reproduire les conditions de leur existence. À titre d'hypothèse, on pourrait, peut-être, rapprocher la récompense qu'ils recevaient du salaire. Ainsi leur position socio-économique ressemblerait un peu à celle de lévites récompensés pour leur travail, entre autres, par les champs autour de leurs villes. Par cela même, ils formeraient une couche sociale.

### Conclusion

Cet aperçu des sceaux et des empreintes sur les anses de jarres montre la valeur assez limitée de cette source pour la question de la différenciation socio-économique des fonctionnaires israélites au VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Cependant, ces

<sup>184</sup> A. Reifenberg, *Hebrew Seals and Stamps*, IEJ 4, 1954, pp. 141-142, n° 5; la lecture du nom propre ci-dessus est en accord avec celle de Sass, *Corpus of West Semitic Stamp Seals*, Jerusalem, à paraître, n° 671.

<sup>185</sup> Hestrin, op. cit., p. 54.

<sup>186</sup> R. Deutsch-M. Heltzer, *New Epigraphic Evidence from the Biblical Period*, Tel Aviv-Jaffa, 1995, pp. 45-46, n° 52.

documents, si restreints soient-ils, permettent quelques remarques, mais surtout donnent l'occasion de soulever quelques questions sociologiques d'une nature plus générale relative à cette collectivité.

Le recueil reflète l'existence de différentes catégories de fonctionnaires: surtout les ministres, les administrateurs de magasins, les prêtres et les fonctionnaires du temple. Cette division trouve ses correspondants dans les deux grands domaines de la vie israélite, à savoir, le palais (l'état) et le temple. Le service auprès de ces institutions, s'il représentait une source principale de revenus, permettrait de distinguer parmi ces gens des couches sociales différentes.

Cependant, le critère de propriété économique (moyens de production) et non économique (charges) montre les mêmes collectivités sous l'aspect de classes et des états sociaux. Il faut souligner que les sceaux contenant des titres présentent, précisément, les propriétaires de ces objets comme l'état des grands fonctionnaires — possesseurs de charges. Il reste à clarifier au cours de prochaines recherches la nature des privilèges liés probablement à ces offices dans les deux secteurs dégagés (palais, temple).

Pour ce qui est des relations entre les états et les classes, le fait que l'appartenance à l'état des *'bdym* et *khnym* ("serviteurs", prêtres) ne devait pas exclure leur appartenance aux classes sociales différentes mérite une attention particulière. Cependant, il reste à clarifier si la possession de vastes domaines était décisive pour recevoir un poste élevé ou bien si une haute fonction ouvrait la possibilité à l'obtention de grandes propriétés. On pourrait, peut-être, envisager d'autres variantes de relations mutuelles entre ces deux domaines.

Le fait que les *'bdym* du palais et du temple ainsi que les prêtres faisaient partie du même état social semble se refléter à travers quelques textes des prophètes du VIII<sup>e</sup> siècle dans lesquels ils apparaissent ensemble comme l'objet de condamnations (Os 5, 1; Mi 3, 11), ce qui tendrait à prouver qu'à certains moments, ils pouvaient faire cause commune. Apparemment l'appartenance au même état social serait plus importante que les divisions éventuelles causées par les différences en ce qui concerne les rapports de propriété économique. Une analyse plus approfondie des relations existant entre l'administration de l'état et du temple permettrait, peut-être, de clarifier le jeu d'intérêts pertinents pour les collectivités en question.

Une distinction de critères de propriété économique et non économique permettrait, ensuite, au cours de prochaines recherches de clarifier la grande question de la dépendance du centre du pouvoir politique en Israël des catégories de fonctionnaires discutés.

Le critère de propriété économique nous a, enfin permis, de nuancer l'opinion concernant les sceaux dits "privés". Alors que R. Hestrin et M. Dayagi-Mendels opposent les sceaux avec titres, les associant aux grands fonctionnaires, aux sceaux privés appartenant à "all the others", nous suggérons la possibilité que les sceaux dits "privés" puissent appartenir aux différentes classes de fonction-

naires. Ainsi ils ne présentant pas de matière sociologiquement homogène. On pourrait attribuer ces cachets hypothétiquement, d'une part, aux grands fonctionnaires ou aux groupes de gens qu'on pourrait rapprocher d'eux, au point de vue de la propriété économique, et d'autre part, aux administrateurs de magasins.

### Abbreviations

AION = "Annali dell'Istituto Universitario Orientale di Napoli".

AJSL = "The American Journal of Semitic Languages and Literature".

B = P. Bordreuil, *Catalogue des sceaux ouest-sémitiques inscrits de la Bibliothèque Nationale, du Musée du Louvre et du Musée biblique de Bible et de Terre Sainte*, Bibliothèque Nationale, Paris 1986.

BA = "The Biblical Archaeologist".

BAR = "Biblical Archaeology Review".

BASOR = "Bulletin of the American Schools of Oriental Research."

BIES = "Bulletin of the Israel Journal".

Buchanan, Moorey 1988 = B. Buchanan, P. R. S. Moorey, *Catalogue of the Ancient Near Eastern Seals in the Ashmolean Museum. III: The Iron Age Stamp Seals (c. 1200-350 BC)*, Oxford 1988, n°275, p. 42.

CRAIBL = "Comptes rendues de l'Académie des inscriptions et belles lettres."

D = D. Diringer, *Le iscrizioni antico-ebraiche palestinesi*, Florence 1934.

DAHI = G. I. Davies, *Ancient Hebrew Inscriptions. Corpus and Concordance*, Cambridge 1991.

EI = "Eretz Israel."

G = K. Galling, *Beschriftete Bildsiegel des ersten Jahrtausends v. Ch. vornehmlich aus Syrien und Palästina*, ZDPV 64, 1941, pp. 9-202; 265-272.

H = L. G. Herr, *The Scripts of Ancient Northwest Semitic Seals*, Harvard Semitic Monographs 18, Missoula 1978.

HD = R. Hestrin, M. Dayagi-Mendels, *Inscribed Seals, First Temple Period. Hebrew, Ammonite, Moabite, Phenician and Aramaic. From the Collections of the Israel Museum and the Israel Department of the Antiquities and Museums*, Jerusalem 1979.

IEJ = "Israel Exploration Journal."

JA = "Journal Asiatique."

JSOT = "Journal for the Study of the Old Testament."

OPNE = "Occasional Papers on the Near East."

P = D. Parayre, *À propos des sceaux ouest-sémitiques: le rôle de l'iconographie dans l'attribution d'un sceau à une aire culturelle ou à un atelier*, dans: *Studies in the Iconography of Northwest Semitic Inscribed Seals*, (eds.) B. Sass, C. Uehlinger, OBO 125, Fribourg 1993, pp. 27-51.

PEQ = "Palestine Exploration Quartely"

RAO = "Recueil d'Archéologie Orientale."

Reisner, Fisher, Lion 1924 = G. A. Reisner, C. A. Fisher & D. G. Lion, *Harvard Excavations at Samaria 1908-1910*, Cambridge 1924, pl. 56e: 2.

SDB = P. Bordreuil, *Sceaux inscrits des pays du Levant*, dans: *Supplément au Dictionnaire de la Bible*, (eds) J. Briand, E. Cothenet, Paris 1992, cols. 86-212

SEL = "Studi Epigrafici e Linguistici."

Sotheby's 1993 = Sotheby's, *Antiquities of Islamic Arts*, New York, Sale 6517, 14 December 1993, n° 8.

StPh = "Studia Phœnicia."

VSE = F. Vattioni, *I sigilli ebraici*, "Biblica" 50, 1969, pp. 357-388 (ns° 1-252) et "Augustianum", 11, 1971, pp. 433-454 (ns° 1-269) et *Sigilli ebraici III*, AION 38, 1978, pp. 227-254 (ns° 1-452).

Wolff-Sternberg 1989 = L. A. Wolff-F. Sternberg, *Objects with Semitic Inscriptions 1100 B.C. — A.D. 700*, Auction 23, 20 Nov. 1989, Zürich, p. 9, n° 2.

ZDMG = "Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft."

ZDVP = "Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins."



1



2



3



4



5



6



7a



7b



8



9



10



11



12



13a



13b



14



15



16



17



18



19



20



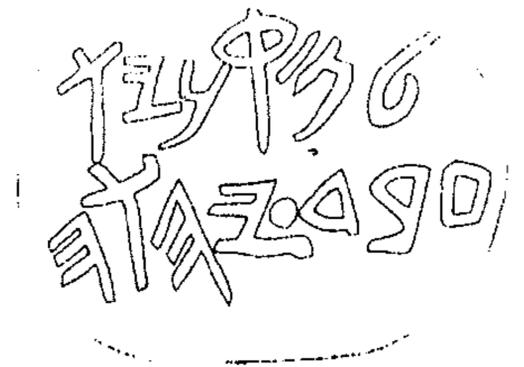
21



22



23



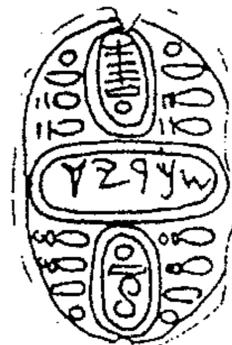
24



25



26



27



28



29



30



31



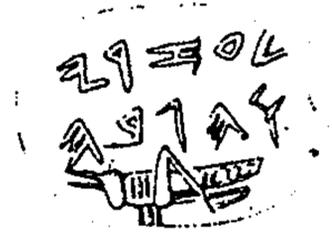
32



33



34



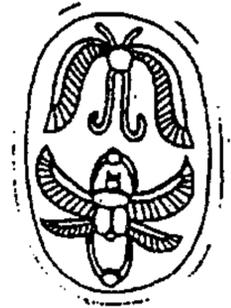
35



36



37



38

La source des illustrations: n(s 1; 5; 7a-8; 10-29; 31-33; 35-38 dans: *Studies in the Iconography of Northwest Semitic Inscribed Seals*, OBO 125, (eds.) B. Sass, Ch. Uehlinger, Fribourg 1993; n° 2 dans: A. Lemaire, *Nouveau sceau nord-ouest sémitique avec un lion rugissant*, "Semitica" 29, 1979, pl. II, fig. 1; n° 4 dans: A. Lemaire, *Trois sceaux inscrits inédits avec lion rugissant*, "Semitica" 39, 1990, pl. II, fig. 1; n° 30 dans: A. Lemaire, *Cinq nouveaux sceaux inscrits ouest-sémitiques*, SEL 7, 1990, tav. II, fig. 1; n° 3 avec la permission du BA; n° 6 avec la permission du Musée Hecht; n° 9 d'après la diapositive d'André Lemaire.